

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE V5.1

Table des matières

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE v5.1	1
1 Objet	1
2 Définitions	2
3 Création et fermeture de compte – révocation d'un compte	4
4 Demande de Swik	6
5 Acceptation ou Refus du Swik	7
6 Clôture d'un Swik	10
7 Conditions financières	11
8 Recours en cas de contestation d'une demande d'Encaissement de Swik dans le cadre d'une Réclamation	13
9 Prestations fournies par la Société	14
10 Obligations de la Société et responsabilité	16
11 Obligations de l'Utilisateur et responsabilité	17
12 Propriété intellectuelle	19
13 Contestation d'une opération par un Utilisateur	19
14 Données personnelles	20
15 Gestion des Cookies	24
16 Langue	24
17 Conditions applicables aux offres et Périodes d'Essai	24
18 Loi applicable et juridiction	24
19 Spécificités liées à l'usage du Service via une API	24
20 Spécificités du Service liées à l'appartenance du Fournisseur à un réseau/partenariat	25
21 Service Rachat de caution	26

1 Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente détaillent les droits et obligations de la société SWIKLY (ci-après la « Société » ou « Swikly ») et de tout utilisateur du service Swikly (ci-après le « Service »)

et l'« Utilisateur ») accessible après téléchargement de l'application sur tout smartphone ou sur le site web responsive www.SWIKLY.com (ci-après désigné le « Site ») ou via tout autre site web d'un tiers permettant d'utiliser le Service via une API (ci-après désignés indistinctement l' « Application »). Dans ce dernier cas, les stipulations spécifiques de l'article 19 s'appliqueront à l'Utilisateur concerné.

2 Définitions

- **API Swikly** désigne l'interface applicative de programmation mise à disposition le cas échéant pour utiliser le Service à partir de toute autre application, site, ou plateforme, dans les conditions de l'article 19 ;
- **Application** : a le sens défini à l'article 1 ;
- **Arrhes** désigne le paiement d'une somme par un Client en vue d'indiquer son intention d'acheter ou louer un bien ou service à un Fournisseur ou de garantir le paiement intégral d'un bien ou d'un service ; les Arrhes ont la qualification d'arrhes au sens de l'article L214-1 du code de la consommation sauf mention contraire des conditions général du Fournisseur ;
- **Autorité de contrôle** : a le sens donné dans le RGPD ;
- **Caution** désigne le dépôt de garantie réalisé par un Client auprès d'un Fournisseur afin de matérialiser la garantie de retour d'un bien en bon état ; la Caution a la qualification de dépôt de garantie au sens classique du terme ; par conséquent les Utilisateurs devront prendre les précautions d'usage pour que ce dépôt de garantie soit efficace, notamment les Utilisateurs procéderont à un état des lieux du bien avant et après la location, ceci afin d'éviter tout litige ;
- **Client** désigne les personnes souhaitant acheter, louer un bien ou un service, ou déposer une caution par le biais du Service ;
- **Commission de Paiement** : désigne les frais dus à la Société en cas d'utilisation de la fonctionnalité Paiement Isolé ;
- **Conditions Générales** désigne le présent document ainsi que l'ensemble de ses annexes qui en font partie intégrante ;
- **Créances** : désigne les créances des Fournisseurs dont la Société est amenée à assurer le recouvrement à l'encontre des Clients ayant accepté un Swik sur l'Application pour lequel une demande d'Encaissement a été formulée par le Fournisseur mais qui n'a pas pu aboutir pour diverses raisons (carte frauduleuse, répudiation, insuffisance de fonds, etc.) ;
- **Données à caractère personnel** : a le sens donné dans le RGPD ;
- **Durée de Validité** désigne la durée pendant laquelle le Swik émis par un Fournisseur est valide une fois qu'il a été accepté par le Client. Par défaut, la Durée de Validité d'un Swik est de six (6) mois maximum. Elle est configurable par le Fournisseur. Il convient en tout état de cause que la Durée de Validité couvre la date prévue de la livraison du bien ou de la prestation de service en cas d'achat, ou celle de la fin de la location ou plus généralement de la période de recouvrement de la somme concernée. En conséquence, le Fournisseur demandant le Swik est seul responsable de la détermination d'une Durée de Validité suffisante au vu de l'opération concernée ;
- **Encaissement d'un Swik** désigne le transfert effectif du montant total ou partiel des Arrhes, de la Garantie, de la Caution ou de la Facture du Client vers le Fournisseur préalablement sécurisée par un Swik en application de l'article 6.a) ;
- **Fournisseur** désigne toute personne souhaitant vendre un bien ou un service de quelque nature qu'il soit, louer un bien ou recevoir une caution relativement à la location d'un bien, par le biais du Service ; le Fournisseur au sens des présentes peut également être le mandataire d'un vendeur ou loueur d'un bien qui s'est vu confié par ce dernier tout ou partie des missions afférentes à cette vente ou location. Le Fournisseur peut être une personne physique ou une personne morale ; il peut s'agir d'un particulier ou d'un professionnel ou d'un établissement public ;
- **Frais d'Encaissement SWIKLY** désigne, en cas d'Encaissement d'un Swik, les frais dus par le Fournisseur à la Société à cette occasion ; le montant des **Frais d'Encaissement** pourra être modifié à tout moment par la Société qui respectera un délai de prévenance d'un mois ;
- **Frais de Services SWIKLY** désigne les frais de services dus par le Fournisseur ou par le Client – selon le cas - à la Société lors de la création d'un Swik ; le montant des **Frais de Services** pourra être modifié à tout moment par la Société qui respectera un délai de prévenance d'un mois ;

- **Garantie** désigne le dépôt d'une somme réalisé par le Client auprès d'un Fournisseur afin de garantir le paiement intégral d'un bien ou d'un service ;
- **Mandat** : désigne le mandat de recouvrement des Créances confié à la Société par le Fournisseur figurant en Annexe 3 ;
- **MangoPay** désigne l'établissement de monnaie électronique agréé et enregistré au Luxembourg sous le numéro B173459, filiale du Crédit Mutuel, ayant son siège social 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sur lequel la Société s'est adossée pour les besoins du Service en matière de paiement en monnaie électronique ;
- **Marque SWIKLY** désigne la marque française n°4200552 et la marque de l'Union Européenne n°15010291 ;
- **Montant du Swik** désigne le montant des Arrhes, de la Garantie, de la Caution ou de la Facture qui fait l'objet d'un engagement de paiement du fait de l'émission d'un Swik ou d'un transfert effectif du montant total des Arrhes, de la Garantie, de la Caution ou de la Facture du Client si le Fournisseur a choisi l'option ou en cas de demande d'Encaissement d'un Swik par le Fournisseur qui soit justifié ; en tout état de cause le Montant du Swik ne peut dépasser deux mille cinq cents (2500) euros, ce montant est adapté en fonction de l'offre négociée entre le Fournisseur et la Société. A titre exceptionnel, la Société peut accorder un Montant de Swik maximal fixé à cinq mille (5000) euros ;
- **Paiement Isolé** : désigne le transfert d'argent immédiat d'un Client à un Fournisseur en paiement d'une opération, suite à une demande réalisée via l'Application conformément à l'article 7.e) ;
- **Période d'Essai** : a le sens indiqué à l'article 17 ;
- **Permalién** désigne un lien permanent émis par la Société pour le compte du Fournisseur que ce dernier pourra utiliser avec chacun de ses Clients, en lui adressant par courriel au moment de la confirmation de la vente ou de la location, et lui permettant d'accepter le Swik. Chaque clic sur le Permalién engendre les Frais de Service SWIKLY au moment de l'acceptation du Swik au sens de l'article 5. Un Fournisseur peut utiliser plusieurs Permaliens ;
- **Personne Concernée** : a le sens donné dans le RGPD ;
- **Plateforme Tierce** : a le sens indiqué à l'article 19 ;
- **Facture** : désigne la facture pour laquelle le Client demeure débiteur vis-à-vis du Fournisseur suite à la fourniture d'un service ;
- **Réclamation** : a le sens indiqué à l'article 6.a/b/ ;
- **Responsable de Traitement** : a le sens donné dans le RGPD ;
- **RGPD** : désigne le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ;
- **Service** : a le sens indiqué à l'article 1 ;
- **Service Rachat de caution** : désigne le produit d'assurance distribué par la Société ;
- **Site** : a le sens indiqué à l'article 1 ;
- **Société** : a le sens indiqué à l'article 1 ;
- **Sous-Traitant** : a le sens donné dans le RGPD ;
- **Sous-traitant ultérieur** : désigne toute Société affiliée ou non à SWIKLY à laquelle le Sous-traitant pourra faire appel pour mener les activités de Traitement ;
- **Swik** désigne tout engagement notifié à un Client pour confirmer la prise en compte de sa demande d'achat, de location d'un bien ou service y compris un abonnement, ou de versement d'une Caution en lien avec la location d'un bien, ou de versement d'une Garantie en lien avec la vente ou la location d'un bien ou d'un service ou du paiement d'une Facture. Il entraîne, soit la réalisation par la Société d'une pré-autorisation de débit d'un montant déterminé, sans qu'aucun transfert monétaire entre les Utilisateurs n'ait lieu, soit un transfert effectif du montant total des Arrhes, de la Garantie, de la Caution ou d'une Facture, du compte du Client vers le compte porte-monnaie électronique géré par MangoPay et attribué au Fournisseur dans l'hypothèse où le Fournisseur a choisi l'option de transfert effectif décrit à l'article 4. b) ou en cas de demande d'Encaissement d'un Swik par le Fournisseur qui soit justifié ;
- **Traitement** : a le sens données dans le RGPD ;
- **Utilisateur** a le sens indiqué à l'article 1 ; il s'agit de l'utilisateur des Services côté Fournisseur et côté Client ;
- **Violation de données à caractère personnel** : a le sens donné dans le RGPD.

3 Création et fermeture de compte – révocation d'un compte

Avant de pouvoir utiliser le Service, le Fournisseur doit télécharger l'Application gratuitement ou accéder à l'Application via le Site. Puis il doit s'enregistrer via l'Application et ouvrir un compte à son nom. La création d'un compte est ouverte à toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique et à toute personne morale dont le représentant légal dispose d'une pleine capacité juridique, ces personnes devant être titulaires d'une carte bancaire à leur nom. Toute personne ne peut ouvrir qu'un seul compte à son nom sur l'Application. La création d'un compte emporte l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales - en ce compris l'Annexe 2 comprenant les conditions générales et les modalités pratiques de MangoPay -, laquelle est confirmée par l'apposition d'un clic d'acceptation au moment de la création du compte. Les Conditions Générales sont mises à la disposition du Fournisseur au moment de la création de son compte, avant la finalisation du compte et l'acceptation susvisée. Le Fournisseur ayant la qualité de personne morale s'engage à faire apposer le clic d'acceptation des Conditions Générales par toute personne habilitée en son sein. En toute hypothèse, tout commencement d'exécution au titre des présentes vaut ratification des présentes Conditions Générales par l'ensemble des Parties.

Le Client n'a pas besoin de créer un compte Swikly pour utiliser le Service. Il devra néanmoins procéder à l'acceptation des Conditions Générales lorsqu'il acceptera un Swik dans les conditions indiquées à l'article 5.a/ ci-après, ainsi que les conditions générales de MangoPay et dès lors que les Frais de Service SWIKLY seront mis à sa charge.

L'Utilisateur peut imprimer ou sauvegarder les Conditions Générales au moment où il en prend connaissance. La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

Dans un tel cas, la Société en informera les Fournisseurs au moment de leur connexion à l'Application et leur demandera une nouvelle acceptation de ces nouvelles Conditions Générales. Les Clients seront informés lors de la nouvelle acceptation d'un Swik. L'Utilisateur qui acceptera les Conditions Générales sous réserve, ou qui n'acceptera pas les Conditions Générales ne pourra pas accéder à l'Application ni utiliser le Service.

Lors de la création du compte, tout Fournisseur qui souhaite utiliser le Service devra se déclarer comme (i) particulier, (ii) professionnel ou (iii) association. Tout particulier ou toute association souhaitant utiliser le Service pour son activité habituelle, devra se déclarer comme « professionnel ». Tout défaut de déclaration de cette qualité sera inopposable dès lors qu'il pourra être démontré, notamment en cas de litige avec un autre Utilisateur ou la Société, que le Fournisseur concerné a effectivement utilisé le Service dans le cadre de son activité professionnelle.

Lors de la création de son compte, le Fournisseur doit fournir l'ensemble des informations identifiées comme obligatoires et le cas échéant les justificatifs afférents. En tout état de cause, le Fournisseur s'engage à fournir des informations exactes et à les mettre régulièrement à jour. Ces informations restent confidentielles hormis celles (i) qui pourraient être exigées par MangoPay pour l'ouverture d'un compte MangoPay, conformément aux conditions MangoPay figurant en Annexe 2 des présentes, (ii) celles que le Fournisseur a choisi délibérément de conserver visibles et (iii) celles que le Fournisseur est tenu de laisser visibles par l'application de la loi. Par défaut, le prénom et le nom du Fournisseur ou son nom commercial devront dans tous les cas être accessibles pour permettre à son Client d'utiliser les différentes fonctionnalités du Service de manière optimale.

Le Fournisseur qui accepte de lier son compte SWIKLY à d'autres de ses comptes sur les réseaux sociaux, tels que notamment LinkedIn®, Facebook® ou autre, déclare avoir accepté que d'autres informations personnelles puissent être accessibles sans que la Société ne puisse le contrôler ou en être responsable. Le Fournisseur doit prendre connaissance des conditions générales propres à ces réseaux sociaux qui explicitent l'utilisation des données personnelles des utilisateurs et qui permettent de contrôler les données personnelles qui sont visibles. Le compte SWIKLY de tout Fournisseur lui est personnel : il ne peut en aucun cas le céder à un tiers.

Lors de l'ouverture de son compte SWIKLY, ou lorsque le Fournisseur veut pleinement bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités du Service (y compris au moment de la demande d'un Swik conformément aux articles 4 et 5), il devra saisir les informations de paiement de sa carte bancaire. Dans un tel cas, la Société effectue une pré-autorisation bancaire pour un montant de un (1) euro afin de valider que la carte du Fournisseur lui appartient effectivement.

Suite à l'ouverture de son compte SWIKLY, le Fournisseur peut demander à la Société, à tout moment, d'émettre un Permalien. Le Fournisseur pourra mettre à disposition, de chaque Client, un Permalien qui lui sera propre, ce qui permettra au Client d'accepter un Swik. Le fonctionnement et le paiement du Permalien sont décrits à l'article 5.c).

Le Fournisseur est averti que s'il met à disposition le Permalien, directement sur son site Internet, il prend le risque que le Permalien ne soit pas utilisé par un client effectif. Le Fournisseur devra assumer financièrement le coût de cette utilisation intempestive par un tiers en payant les Frais de Service SWIKLY, même s'il a opté pour le paiement desdits Frais par le Client.

Le Service reposant sur l'utilisation d'un porte-monnaie électronique MangoPay, le Fournisseur est expressément informé et accepte que la Société utilise un porte-monnaie électronique ouvert au nom du Fournisseur, géré par la société MangoPay. Concernant le Client, SWIKLY se réserve le droit d'ouvrir un porte-monnaie électronique à son nom pour les besoins du Service. Le Fournisseur accepte les conditions générales et les modalités pratiques de MangoPay (Annexe 2) par le biais d'une case à cocher lors de l'ouverture de son compte SWIKLY. Le Client les accepte à l'acceptation d'un Swik, conformément à l'article 3. En cas de contradiction entre les conditions générales et / ou les modalités pratiques de MangoPay (Annexe 2) d'une part et les Conditions Générales d'autre part, ces dernières prévalent, sauf disposition légale contraire.

L'ouverture du compte SWIKLY par un Fournisseur est confirmée par l'émission d'un courriel par la Société à destination du Fournisseur. Au surplus, SWIKLY se réserve le droit à sa libre discrétion de demander au Fournisseur tout document et information qu'il jugera utile afin de compléter son inscription, l'obtention de ces documents et éléments pouvant conditionner la création du compte. La collecte de ces informations et documents seront soumises à l'obtention du consentement du Fournisseur et plus généralement aux dispositions de l'article 14 Données Personnelles.

Pendant toute la durée de validité de son compte SWIKLY, le Fournisseur est responsable de la confidentialité de son login et de son mot de passe, de l'utilisation qui est faite de son compte, le Fournisseur prenant toutes les précautions d'usage pour modifier régulièrement son mot de passe. En cas de perte ou de constat d'intrusion sur son compte, le Fournisseur devra modifier sans délai son mot de passe ou respecter la procédure de sécurité proposée par la Société afin de récupérer son login ou mot de passe.

Une fois le compte SWIKLY ouvert, le Fournisseur peut accéder à toutes les fonctionnalités du Service.

Un Fournisseur peut à tout moment décider de fermer son compte : dans un tel cas, il doit adresser un courriel à la Société à l'adresse suivante contact@swikly.com. La date de fermeture du compte est la date de réception du courriel de demande de fermeture par la Société sauf à ce qu'un Swik soit valide au moment de la fermeture. Dans un tel cas, le compte sera fermé à la fin de l'opération concernée par le Swik.

Dans le cas où un compte SWIKLY restera inactif pendant plus de vingt quatre mois, la Société adressera un email d'alerte au Fournisseur pour lui demander s'il souhaite conserver son compte ou le clôturer. Sans réponse du Fournisseur, Swikly clôturera son compte. En cas de fonds présents sur le compte SWIKLY, la Société sera en droit d'encaisser lesdits fonds non réclamés par le Fournisseur avant la clôture du compte SWIKLY.

Tout manquement grave d'un Utilisateur à l'un quelconque de ses engagements au titre des présentes Conditions Générales, non remédié dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception ou d'un email avec accusé de réception de la Société, ouvre droit pour

cette dernière à la suspension ou à la révocation du compte de l'Utilisateur concerné, selon la gravité des faits, ou à l'interdiction d'utilisation du Service le cas échéant. Le courrier ou email précisera les faits reprochés. En outre, tout accès de l'Utilisateur à son compte et / ou aux fonctionnalités du Service est impossible, sans préjudice de tout autre dommage et intérêt auxquels la Société pourrait prétendre. En cas de trouble ou atteinte manifestement illicite, le délai pour remédier au manquement pourra être plus court.

Par ailleurs, la Société se réserve le droit de révoquer unilatéralement (a) le compte d'un Fournisseur ou (b) le service premium dont bénéficie le Fournisseur, dès lors que : (i) ce dernier présente un taux d'échec important suite à un nombre de tentatives d'encaissement trop important ; ou (ii) si les critères définis par la Société pour bénéficier du service premium ne sont plus remplis par le Fournisseur. Dans le cas d'une telle révocation, la Société le notifie par courriel avec accusé de réception au Fournisseur concerné avec un préavis de trente (30) jours ; selon le cas, le compte du Fournisseur concerné ou le service premium est révoqué à l'issue de la période de préavis ; le Fournisseur accepte que la révocation du service premium porte sur l'ensemble de ses Swiks, dont ceux en vigueur à la date de la révocation.

Dans le cadre du service premium, la Société pourra de manière automatique, suspendre ou révoquer le bénéfice du service à tout Fournisseur qui a perçu, au titre du service premium, trois fois le montant total des Frais de Service et des Frais d'Encaissement Swikly qui lui auront été facturés par la Société sur les douze derniers mois pour des sommes non récupérées auprès du Client.

Dans le cas où le Fournisseur a souscrit au Service depuis moins de douze mois, cette faculté de suspension ou de révocation sera donnée à la Société dans le cas où :

- le Fournisseur a perçu, au titre du service premium un montant total supérieur ou égal à 5000,00 (CINQ MILLE) euros depuis son inscription ou
- le Fournisseur a reçu, au titre du service premium, trois fois le montant total des Frais de Services et des Frais d'Encaissement Swikly facturés par la Société depuis son inscription, le montant le plus élevé entre les deux étant retenu par la Société pour exercer sa faculté de suspension ou de révocation.

En cas d'ouverture d'un nouveau compte par un Fournisseur, suite à sa fermeture par ses soins ou par décision de la Société, cette dernière se réserve le droit, à sa discrétion, de réintégrer l'historique dudit Fournisseur avant la fermeture de son compte initial.

4 Demande de Swik

a/ Généralités

Le Swik peut être demandé par le Fournisseur en tant que Swik Arrhes lorsqu'il a pour objet de demander au Client de confirmer un engagement d'achat d'un bien ou d'un service, ou de location d'un bien. Le Swik peut être demandé par le Fournisseur en tant que Swik Garantie lorsqu'il a pour objet de garantir le paiement intégral d'un bien ou d'un service en cas de défaut de paiement du Client. Le Swik peut être demandé en tant que Swik Caution lorsqu'il a pour objet de demander au Client de s'engager à conserver le bien loué dans l'état dans lequel il a été reçu. Le Swik peut être demandé en tant que Swik Facture lorsqu'il a pour objet de garantir le paiement d'une somme qui resterait due par le Client au Fournisseur.

La demande de Swik est émise par le Fournisseur qui complète un formulaire directement depuis son compte Fournisseur sur l'Application ou qui adresse via son compte Fournisseur une demande à la Société de création de Swik. Pour la création du Swik, la Société doit obtenir du Fournisseur ou du Client les informations suivantes : nom, prénom, adresse mail, téléphone, date de naissance et adresse postale du Client.

Le Fournisseur s'engage en tout état de cause à vérifier lesdites informations et à ce que celles-ci soient conformes aux exigences de l'article L 111-1 du code de la consommation et aux exigences d'information

précontractuelle et / ou contractuelle découlant de toute réglementation spécifique applicable à l'opération envisagée. Le Client s'engage à fournir des informations correctes et à jour.

Par ailleurs, le Fournisseur s'engage à ne pas transmettre de Données à caractère personnel sensibles au sens de l'article 9 du RGPD dans le cadre de l'utilisation du Service (ex : donnée de santé). Il assumera seule l'entière responsabilité de cette transmission à la Société s'il ne respecte pas cet engagement.

Le Swik demandé contient nécessairement l'identification du Fournisseur, et l'ensemble des informations obligatoires en application de l'article L111-1 du code de la consommation et de toute réglementation spécifique applicable à l'opération envisagée dès lors que le Fournisseur est un professionnel. Si le Fournisseur n'est pas un professionnel, le Swik contient les nom et prénom du Fournisseur. Le Fournisseur reconnaît que cette divulgation est nécessaire pour permettre la bonne utilisation du Service : il ne peut en aucun cas la remettre en cause ni rechercher la responsabilité de la Société du fait de cette divulgation. La validation de l'ensemble des informations contenues dans le Swik par le Fournisseur vaut confirmation de la demande du Swik et suppose la confirmation de l'acceptation des présentes Conditions Générales, en particulier l'acceptation, le cas échéant, par le Fournisseur du paiement des Frais de Services SWIKLY à la Société dans l'hypothèse où le Swik demandé sera accepté par le Client.

L'opération est indiquée sur l'Application comme étant « En attente d'acceptation ».

Le Swik prend la forme d'un lien URL et est adressé au Client, par la Société ou par le Fournisseur, pour acceptation via un mail ou un SMS.

b/ Option de transfert effectif du montant total des Arrhes ou de la Cauton du Client

Lors de la création du Swik, le Fournisseur peut choisir, en option, la possibilité de faire transférer le montant total des Arrhes ou de la Cauton du compte du Client vers le compte porte-monnaie électronique géré par MangoPay et attribué au Fournisseur.

Le Fournisseur reconnaît que cette option génère des Frais de Service SWIKLY qu'il consent à payer en acceptant les présentes Conditions Générales.

Si le Fournisseur a choisi de mettre à la charge du Client tout ou partie des Frais de Services SWIKLY, le montant lui est communiqué par la Société et le Client émettra une acceptation expresse pour ce paiement en acceptant les présentes.

Par ailleurs, le Client sera informé qu'un transfert du montant total des Arrhes ou de la Cauton sera effectué au moment où il accepte le Swik.

5 Acceptation ou Refus du Swik

Le Client qui reçoit une demande de Swik qui lui est destiné reçoit un email ou un sms contenant les informations relatives au Swik et un lien lui permettant de l'accepter dans un délai déterminé. Cet email ou sms contient également un lien lui permettant de prendre connaissance, télécharger et imprimer les Conditions Générales et le cas échéant les conditions générales de vente ou services du Fournisseur en amont de l'acceptation du Swik. Le Client a en tout état de cause la possibilité d'accepter ou de refuser le Swik :

a/ Acceptation du Swik :

Lorsque le Client souhaite accepter le Swik, il clique sur le lien figurant dans l'email ou le sms qu'il a reçu.

Le Client doit alors (i) valider l'ensemble des caractéristiques de l'opération proposée et du Montant du Swik, (ii) indiquer à minima son nom, prénom, et toutes informations demandées expressément par MangoPay (iii) indiquer son numéro de carte bancaire, et, après en avoir pris connaissance, (iv) accepter les présentes Conditions Générales et conditions générales de vente ou service du Fournisseur en cochant la case à cet effet.

L'utilisation de certaines cartes bancaires ne permet pas d'opérer une empreinte bancaire pourtant nécessaire à l'utilisation du Service. Dans cette hypothèse, pour permettre au Client de finaliser l'acceptation du Swik, le Client pourra choisir l'option suivante : le Client pourra donner son consentement au transfert effectif et immédiat du montant total du Swik concerné. Il sera alors immédiatement débité du montant total, ainsi que, le cas échéant, des Frais de Service SWIKLY afférents qui lui seront indiqués au moment de l'acceptation du Swik.

Un courriel de confirmation d'acceptation du Swik est émis par la Société pour informer les deux Utilisateurs concernés.

En cas d'acceptation du Swik, les deux Utilisateurs concernés n'ont plus la possibilité de remettre en cause les caractéristiques de l'opération proposée : le Client et le Fournisseur sont désormais liés contractuellement pour réaliser l'opération qui apparaît comme « Active » au sein de l'Application : le Swik continue à produire ses effets pour l'ensemble de sa Durée de Validité.

Si le Fournisseur a choisi de mettre à la charge du Client tout ou partie des Frais de Services SWIKLY, le montant lui est communiqué par la Société et le Client émettra une acceptation expresse pour ce paiement en acceptant les présentes Conditions Générales.

L'acceptation du Swik oblige au paiement des Frais de Services SWIKLY à la Société par le Fournisseur, et/ou par le Client le cas échéant, dans les conditions définies à l'article 7. b).

Pour chaque acceptation de Swik, la Société s'engage auprès du Fournisseur à effectuer les vérifications suivantes :

- Vérification de la validité de la carte bancaire utilisée par le Client afin de limiter l'utilisation de cartes volées ou perdues ;
- Vérification de l'identité du porteur de la carte par une demande de code 3DS ;
- Vérification de la date d'expiration de la carte bancaire en cohérence avec les dates de la location de biens ou services prises par le Client auprès du Fournisseur et plus généralement de la Durée de Validité du Swik ;
- Vérification du type de carte bancaire utilisée par le Client pour exclure l'utilisation des cartes Maestro et Prepaid qui ne permettent pas de débiter une caution ;
- Vérification totale ou partielle du plafond de dépense de la carte bancaire utilisée par le Client.

L'acceptation du Swik par le Client entraîne également son acceptation, en cas de demande d'Encaissement du Swik justifiée par des pièces suffisantes, de prise en charge par la Société, pour le Fournisseur, de la capture des fonds sur la carte bancaire enregistrée par le Client. La Société s'engage à renouveler les tentatives de prélèvement en cas d'échec. Dans un tel cas, la procédure décrite à l'article 8 s'appliquera.

Pour l'accomplissement de ces vérifications et diligences prévues ci-dessus, la Société s'engage à donner ses meilleurs soins. Ces engagements ne sont, de convention expresse, que pure obligation de moyens. La Société n'apporte aucune garantie de résultat sur ces vérifications et diligences et ne pourra être tenue pour responsable en cas de défaut de paiement du Client.

b/ Refus du Swik :

La demande de Swik peut être ne pas être acceptée par le Client dès lors qu'il constate que les caractéristiques du Swik ne sont pas conformes à ses attentes ou bien s'il n'accepte pas les présentes Conditions Générales ou les conditions de vente ou de services du Fournisseur. Dans un tel cas, le Swik est

dit « refusé » et le Client ne doit pas remplir le formulaire ouvert après avoir cliqué sur le lien figurant dans le sms ou l'email reçu : le Client n'indique pas son numéro de carte bancaire et ne procède pas à l'acceptation des Conditions Générales.

Le Swik est par ailleurs automatiquement réputé « refusé » à l'issue du délai d'acceptation, en l'absence d'acceptation expresse par le Client.

En cas de refus du Swik, la Société informe sans délai le Fournisseur. L'opération concernée est alors abandonnée. Les Frais de Services SWIKLY ne sont pas dus.

c/ Acceptation du Swik par le Permalien :

La création du Permalien est demandée par le Fournisseur, à la Société, à tout moment. Le Fournisseur précise à la Société les caractéristiques du Permalien souhaité.

La Société paramètre le Permalien conformément aux caractéristiques transmises par le Fournisseur et lui communique le Permalien.

Le Fournisseur met à la disposition de son Client le Permalien par email, SMS, sur son site Internet, etc.

Le Client peut accepter le Swik en cliquant sur le Permalien dans un délai déterminé (un an maximum). Le Permalien lui permet de prendre connaissance, télécharger et imprimer les Conditions Générales et le cas échéant les conditions générales de vente ou services du Fournisseur en amont de l'acceptation du Swik. Le Client a en tout état de cause la possibilité d'accepter ou de refuser le Swik.

L'acceptation du Swik oblige au paiement des Frais de Services SWIKLY à la Société par le Fournisseur, ou par le Client le cas échéant, dans les conditions définies à l'article 7. c).

Le Client qui clique sur le Permalien doit ensuite (i) valider l'ensemble des caractéristiques de l'opération proposée et du Montant du Swik, (ii) indiquer à minima son nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone et toutes informations demandées expressément par MangoPay (iii) indiquer son numéro de carte bancaire, et, après en avoir pris connaissance, (iv) accepter les présentes Conditions Générales et conditions générales de vente ou service du Fournisseur en cochant la case à cet effet.

Le Fournisseur reçoit par courrier électronique une confirmation de l'acceptation du Swik et se voit transmettre les informations indiquées par le Client (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone).

Le Permalien peut être annulé à la demande du Fournisseur auprès de la Société ou sur décision de Société à tout moment en cas de non respect des présentes Conditions Générales.

L'utilisation de certaines cartes bancaires ne permet pas d'opérer une empreinte bancaire pourtant nécessaire à l'utilisation du Service. Dans cette hypothèse, pour permettre au Client de finaliser l'acceptation du Swik, le Client pourra choisir l'option suivante : le Client pourra donner son consentement au débit immédiat du prix total du Swik concerné et sera immédiatement débité de la somme, ainsi que des Frais de Service afférents qui lui seront indiqués au moment de l'acceptation du Swik.

Un courriel de confirmation d'acceptation du Swik est émis par la Société pour informer les deux Utilisateurs concernés.

En cas d'acceptation du Swik, les deux Utilisateurs concernés n'ont plus la possibilité de remettre en cause les caractéristiques de l'opération proposée : le Client et le Fournisseur sont désormais liés contractuellement pour réaliser l'opération qui apparaît comme « Active » au sein de l'Application : le Swik continue à produire ses effets pour l'ensemble de sa Durée de Validité.

Si le Fournisseur a choisi de mettre à la charge du Client tout ou partie des Frais de Services SWIKLY, le montant lui est communiqué par la Société et le Client émettra une acceptation expresse pour ce paiement en acceptant les présentes Conditions Générales.

L'acceptation du Swik oblige au paiement des Frais de Services SWIKLY à la Société par le Fournisseur, et/ou par le Client le cas échéant, dans les conditions décrites à l'article 7.c/.

6 Clôture d'un Swik

La clôture d'un Swik peut intervenir suite à son acceptation par le Client conformément au paragraphe a) de l'article 5, dans l'un des trois cas suivants :

a/ A l'initiative du Fournisseur par une demande d'Encaissement d'un Swik

Le Fournisseur peut décider de réclamer l'Encaissement d'un Swik, à savoir l'encaissement de tout ou partie du Montant du Swik. Il doit dans ce cas indiquer via l'Application la raison de l'encaissement et fournir toutes pièces justifiant la demande d'Encaissement d'un Swik (factures, devis, photos des dégradations ...). Dans ce cadre, le Fournisseur doit faire ses meilleurs efforts pour fournir des pièces justificatives probantes et contradictoires. Une demande d'Encaissement d'un Swik par le Fournisseur vaut « Réclamation » à l'encontre du Client. La demande d'Encaissement d'un Swik par le Fournisseur vaut acceptation des Conditions Générales et en particulier du paiement des Frais d'Encaissement SWIKLY par ses soins à la Société.

A réception de la demande, la Société peut demander au Fournisseur de préciser la raison de la Réclamation et de compléter sa demande avec des pièces justificatives complémentaires.

Une fois que la demande d'Encaissement d'un Swik est complète, la demande d'Encaissement de Swik est opérationnellement réalisé par la Société. En parallèle, une confirmation est transmise au Fournisseur et une notification est transmise par la Société par email au Client aux fins de l'informer de l'Encaissement du Swik et des recours qui lui sont ouverts conformément à l'article 8.

En cas d'Encaissement du Swik : les Frais d'Encaissement SWIKLY sont dus par le Fournisseur à la Société. Le montant du Swik effectivement payé doit correspondre à l'Encaissement du Swik demandé par le Fournisseur. Le paiement des Frais d'Encaissement SWIKLY aura toutefois lieu par débit direct sur la carte bancaire du Fournisseur ou prélèvement sur son compte bancaire, chaque début de mois civil, et en une seule fois si d'autres Frais de Services SWIKLY ou Frais d'Encaissement SWIKLY sont dus.

Le Swik sera clôturé une fois l'intégralité du Montant du Swik effectivement encaissé par le Fournisseur (le Montant du Swik pouvant être encaissé en plusieurs demandes d'Encaissement de Swik) ou une fois que sa Date de Validité sera expirée.

Dans certains cas, SWIKLY peut être amenée à suspecter une utilisation frauduleuse de la carte bancaire du Client ayant servi à à l'acceptation du Swik, par le biais d'indices concordants et objectifs. Dans cette hypothèse, les Utilisateurs sont informés que SWIKLY a l'obligation d'en avvertir MangoPay qui bloquera le Montant du Swik et le(s) porte-monnaie(s) électronique(s) des Utilisateurs concernés. Le Montant du Swik ne sera pas reversé sur le compte bancaire du Fournisseur et l'ordre de paiement sera définitivement bloqué.

Dans les cas d'utilisation frauduleuse de carte bancaire, si à l'issue du délai légal de répudiation de treize mois, le porteur de la carte bancaire n'a pas exercé son droit à répudiation, le Montant du Swik sera définitivement perdu pour le Fournisseur et encaissé par la Société au titre de ses Frais de Services. Le Fournisseur sera libre d'engager tout recours légal à sa disposition à l'encontre du Client à l'origine de la fraude.

b/ A l'initiative du Fournisseur par une demande d'annulation

Le Fournisseur peut décider d'annuler le Swik ce que le Client ne peut en aucun cas remettre en cause. Cette annulation vaut clôture du Swik.

Dans un tel cas, si le Swik était un Swik Caution, cela revient pour le Fournisseur à déchirer le chèque virtuel de caution : le Client en est informé par email et n'est donc plus engagé au titre de l'opération pour le Montant du Swik.

S'agissant d'un Swik Arrhes, l'annulation a pour effet de permettre au Fournisseur de se dédire et, sauf mention contraire des conditions de vente du Fournisseur, l'annulation a la portée prévue au sens de l'article L214-1 du code de la consommation.

S'agissant d'un Swik Garantie ou Facture, cela revient pour le Fournisseur à déchirer le chèque virtuel garantissant le paiement intégral du bien ou du service : le Client en est informé par email et n'est donc plus engagé au titre de l'opération pour le Montant du Swik.

Le Fournisseur reste seul responsable de son choix d'annuler un Swik et d'en assumer les conséquences le cas échéant.

Le Fournisseur comme le Client ne pourront en aucun cas tenir responsable la Société des conséquences d'une annulation d'un Swik à l'initiative du Fournisseur.

c/ A l'issue de la Durée de Validité d'un Swik

Tout Swik ayant une Durée de Validité, fixée par le Fournisseur ayant demandé le Swik, le Swik est automatiquement clôturé dans un délai de vingt (20) jours à compter du jour de son expiration, sauf demande spécifique formulée auprès de la Société. Les Utilisateurs sont avertis lors de la clôture du Swik.

7 Conditions financières

a/ Porte-monnaie électronique du Fournisseur

Aux fins de la réalisation des paiements prévus aux présentes Conditions Générales, un porte-monnaie électronique géré par MangoPay est attribué à chaque Fournisseur. Il permet d'encaisser les sommes dues au Fournisseur suite à l'encaissement d'un Swik.

b/ Porte-monnaie électronique du Client

Aux fins de la réalisation des paiements prévus aux présentes Conditions Générales, un porte-monnaie électronique géré par MangoPay pourra être attribué à tout Client. Il permet d'y déposer temporairement les sommes dues au Fournisseur suite à l'encaissement d'un Swik.

c/ Acceptation et paiement des Frais de Service SWIKLY et des Frais d'Encaissement SWIKLY

L'émission d'un Swik par un Fournisseur suppose l'acceptation par un clic des Conditions Générales. Cette acceptation vaut donc acceptation du paiement par le Fournisseur des Frais de Service SWIKLY afférents à l'utilisation de l'Application, dès lors que le Swik sera accepté par le Client – sauf à ce que le Fournisseur ait pris l'option « Client Pay » qui fait supporter les Frais de Service SWIKLY au Client. La date d'acceptation du Swik par le Client vaut date d'exigibilité des Frais de Service SWIKLY.

La demande d'Encaissement d'un Swik par le Fournisseur, suppose l'acceptation par un clic des Conditions Générales. Elle vaut acceptation du paiement par le Fournisseur des Frais d'Encaissement SWIKLY afférents à la clôture du Swik, dès lors que le Client aura accepté le paiement effectif du Montant du Swik, y

compris après exercice des voies de recours le cas échéant. La date d'acceptation par le Client du paiement du Montant du Swik vaut date d'exigibilité des Frais d'Encaissement SWIKLY.

Les montants exacts des Frais de Service SWIKLY et des Frais d'Encaissement SWIKLY sont indiqués au moment de l'acceptation par le Fournisseur, ou le cas échéant du Client, et sont fonction du Montant du Swik.

Les Frais de Service SWIKLY sont :

- Facturés au Fournisseur en début de mois civil pour le mois précédant celui de l'envoi de la facture et payables par débit direct sur la carte bancaire du Fournisseur ou prélèvement sur son compte bancaire. ou
- Payés directement par le Client, en totalité ou pour partie par débit sur sa carte bancaire. La partie des Frais de Service SWIKLY restant à la charge du Fournisseur est facturée en début de mois pour le mois précédant l'envoi de la facture.

Le contrat de vente conclu entre la Société et le Fournisseur est un contrat de vente à distance. Toutefois, le Fournisseur, s'il a la qualité de professionnel, reconnaît qu'il ne peut bénéficier du droit de rétractation du fait de cette qualité. Le Fournisseur, qu'il soit particulier ou association ne s'étant pas déclarée « professionnel », a la qualité de consommateur : il reconnaît qu'il ne peut toutefois pas bénéficier du droit de rétractation prévu par les articles L221-18 et suivants du code de la consommation compte tenu du fait qu'il bénéficiera immédiatement du Service rendu par la Société c'est à dire avant même l'expiration du délai de rétractation. Il déclare par conséquent renoncer au bénéfice de ce droit de rétractation.

Le contrat de vente conclu entre la Société et le Client dans l'hypothèse où le Client doit payer les Frais de Service SWIKLY est un contrat de vente à distance. Toutefois, le Client reconnaît qu'il ne peut pas bénéficier du droit de rétractation prévu par les articles L221-18 et suivants du code de la consommation compte tenu du fait qu'il bénéficiera immédiatement du Service rendu par la Société c'est à dire avant même l'expiration du délai de rétractation. Il déclare par conséquent renoncer au bénéfice de ce droit de rétractation.

d/ Encaissement du Swik

Lors de l'Encaissement du Swik, ledit Montant est prélevé directement depuis la carte bancaire du Client concerné, et versé sur le porte-monnaie électronique du Fournisseur. Le Montant du Swik est reversé sur le compte bancaire mentionné par le Fournisseur lors de l'ouverture du compte Swikly, au cours de la semaine ou du mois suivant le versement sur le porte-monnaie électronique du Fournisseur, conformément à l'option souscrite par le Fournisseur.

e/ Paiement Isolé

La Société a mis en place une fonctionnalité supplémentaire de Paiement Isolé qui permet à tout Fournisseur de demander le paiement d'un montant à un Client (que ce soit ou non en lien avec une opération ayant fait l'objet d'un Swik). Dans un tel cas, le Fournisseur initie la demande de paiement à distance via l'Application en précisant le prix TTC : le Client reçoit par email ou sms un lien lui permettant de valider le montant de la demande de Paiement Isolé. L'utilisation de l'Application comme moyen de paiement par le Fournisseur entraîne l'acceptation du versement automatique au bénéfice de la Société d'une Commission de Paiement dont le montant lui sera précisé lorsque le Fournisseur initie la demande de règlement (avant sa propre validation).

Par conséquent, lors du Paiement Isolé, ledit montant est prélevé directement depuis la carte bancaire du Client, et versé sur le porte-monnaie électronique du Fournisseur. Ce montant est reversé par virement sur le compte bancaire du Fournisseur, au cours de la semaine ou du mois suivant le versement sur le porte-monnaie électronique du Fournisseur, conformément à l'option souscrite par le Fournisseur. Les virements hors zone SEPA peuvent générer des frais supplémentaires, qui peuvent être déduits des montants transférés, de la part de la Société et des établissements bancaires. Le Fournisseur peut interroger la Société pour connaître les tarifs spécifiques des virements hors zone SEPA.

Toute facture émise par la Société l'est sous forme électronique, ce que le Fournisseur accepte par l'acceptation des présentes.

8 Recours en cas de contestation d'une demande d'Encaissement de Swik dans le cadre d'une Réclamation

Il est précisé en préambule que, en cas de location d'un bien et du recours à un Swik caution :

- le Client s'est engagé en acceptant le Swik, à :
 - o prendre des photographies du bien loué au Fournisseur, à sa prise de possession et à sa restitution, et les conserver le temps nécessaire à l'étude de toute Réclamation,
 - o conserver tous les échanges écrits avec le Fournisseur le temps nécessaire à l'étude de toute Réclamation (courriers électroniques, textos, etc.)
 - o soumettre des éléments exacts et complets à la Société en cas de Réclamation.

- le bien, objet de la location, est présumé avoir été remis en bon état au Client par le Fournisseur.

Ces deux principes sont essentiels pour l'application des stipulations du présent article.

a/ Lors d'une demande d'Encaissement d'un Swik par le Fournisseur, le Client est informé par email de la demande par la Société en parallèle de la tentative d'Encaissement. Cette information est accompagnée des informations nécessaires pour que le Client, s'il refuse ou conteste la demande d'Encaissement d'un Swik, puisse exercer un recours, telles que décrites au paragraphe b/ ci-après.

La réalisation de l'Encaissement du Swik par le Fournisseur, via l'intervention de la Société, ne prive en aucun cas le Client de ses droits d'exercer les recours décrits au paragraphe b/ ci-après, qui lui sont ouverts, conformément aux délais légaux, en application de toute législation applicable à l'opération qui était couverte par le Swik.

Si, à réception de la notification par la Société de l'Encaissement du Swik, le Client émet une contestation, il a la possibilité de transmettre à la Société toutes pièces justificatives démontrant sa bonne foi et la Société s'engage à les transmettre au Fournisseur pour permettre, autant que possible, que le différend soit réglé à l'amiable entre les Utilisateurs concernés. Le Client peut également décider d'exercer les recours décrits au paragraphe b/ ci-après.

La Société, à réception des pièces, émet un avis à titre consultatif, sur l'état du différend, qui n'engage pas le Client et le Fournisseur et ne prive en aucun cas le Client de tous recours tels que décrits ci-après.

b/ A tout moment, suite à la première notification réalisée par la Société au Client sur l'existence d'une demande d'Encaissement de Swik, le Client est libre d'exercer tout recours : conformément à l'article 750-1 du code de procédure civile, il peut ainsi régler le différend avec le Fournisseur en recourant aux modes alternatifs de règlement des litiges, tels que la médiation, la conciliation et la procédure participative, ainsi que tout autre mode de règlement des litiges, judiciaire ou non, qui lui est ouvert en application de la loi. La Société tiendra à disposition du Client l'ensemble des pièces justificatives remises par le Fournisseur avec sa demande d'Encaissement de Swik, aux fins de permettre un règlement le plus rapide possible du différend.

Le Client est également invité à se renseigner sur les modes de règlement des litiges auprès de <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf#0> ou auprès de <https://www.vie-publique.fr/fiches/reglements-alternatifs-des-conflits> ou en utilisant la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges à tout instant conformément au règlement européen n°524/2013: webgate.ec.europa.eu

En tout état de cause, la Société procèdera au remboursement du montant du Swik au Client dans l'hypothèse où le Fournisseur aurait conservé un compte Swikly ouvert auprès de la Société pendant toute la durée du recours sur présentation de l'un des documents suivants :

- décision de justice devenue définitive,
- décision de conciliation ou médiation assortie d'une homologation judiciaire,
- demande commune formulée par les Utilisateurs concernés, après vérification de la réalité de la demande.

Dans le cadre de la mise en œuvre du process décrit ci-dessus, la Société est tenue à une obligation de moyens. La responsabilité de la Société ne pourra être ni recherchée ni engagée, dans ce cadre.

9 Prestations fournies par la Société

a) Prestations générales

La Société fournira au titre des présentes pour la durée des Conditions Générales les Prestations suivantes :

- La gestion à l'amiable, avant tout recours, des éventuels conflits entre le Client et le Fournisseur dans les conditions définies à l'article 8 ci-dessus ;
- La gestion des incidents de paiement en cas de répudiation de paiement à l'initiative du Client ; en cas de répudiation de paiement à l'initiative du Client, si l'incident de paiement n'est pas régularisé, le Fournisseur reconnaît que les Frais de Service SWIKLY resteront dus à la Société et seront payables par prélèvement sur le compte bancaire du Fournisseur. Par ailleurs, le Montant du Swik sera transféré à la Société par débit de la carte bancaire du Fournisseur ou par prélèvement de son compte bancaire. Le Fournisseur s'engage à restituer à la Société le Montant du Swik pour lequel la répudiation bancaire aura été confirmée par la banque du Client. La Société ne garantit pas au Fournisseur le Montant du Swik en question en cas d'échec de la contestation de la répudiation bancaire.

Le Service est disponible dans certains pays dont la liste est accessible en cliquant sur le lien suivant : <https://support.mangopay.com/s/article/which-are-the-authorized-countries-where-you-can-process-payments?language=fr>. Cette liste est susceptible d'évoluer.

Le Service n'est ouvert qu'à un certain type de cartes bancaires définies par la Société et exclut notamment l'utilisation de certaines cartes bancaires n'autorisant pas les débits à postériori.

b) Prestations pour les Swik d'un montant supérieur à cent (100) euros

- La gestion du recouvrement en cas de défaut de paiement par le Client : SWIKLY procède au recouvrement des Créances pour le compte des Fournisseurs qui leur donnent mandat pour se faire. Le Mandat est annexée en Annexe 3. Cette prestation se limite à un certain nombre de pays, à une durée maximum de 6 mois pendant laquelle SWIKLY tentera de recouvrer les sommes et n'inclut pas le recouvrement judiciaire (notamment la prestation n'inclut pas la procédure d'injonction de payer) ; le Fournisseur s'engage à remettre à la Société la facture émise à l'attention de son Client devant faire l'objet du recouvrement. Le lancement de la procédure de recouvrement amiable est soumise à la transmission de la facture par le Fournisseur à la Société qui s'interdit durant cette phase de procéder lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers au recouvrement de la somme auprès de Client. Dans les cas où la procédure de recouvrement n'aboutirait pas, en raison de l'annulation de la procédure par le Fournisseur, ce dernier sera tenu au règlement de l'intégralité des frais engagés par la Société, et liés à la tentative de recouvrement, conformément au devis qui lui aura été préalablement transmis par la Société. La Société se réserve le droit de ne pas gérer le recouvrement pour un Fournisseur dont les cas de défaut de paiement se multiplieraient. La Société en informera le Fournisseur concerné qui conservera la faculté de recourir directement au service d'une société spécialisée dans le recouvrement.

Pour l'accomplissement des prestations prévues ci-dessus aux points a) et b), la Société s'engage à donner ses meilleurs soins. Les présentes obligations ne sont, de convention expresse, que pure obligation de moyens. La Société n'apporte aucune garantie de résultat sur ces prestations.

c) Prestations complémentaires au titre du service premium

Suivant le respect de critères définis par la Société, certains Fournisseurs sont éligibles au service premium qui inclut une garantie de Service. Il s'agit notamment des Fournisseurs professionnels, dont la nationalité d'un au moins des dirigeants est issue d'un pays membre de la zone euro et dont le siège social se situe dans un pays membre de la zone euro. Par exception, la Société peut étendre la garantie à des Fournisseurs ne respectant pas ces critères. Les Fournisseurs éligibles au service premium ont été informés par la Société de leur possibilité de profiter de cette garantie dans le cadre de la souscription au Service. Les conditions d'application leur ont été transmises. L'annexe 1 précise le périmètre applicable de la garantie de Service. Sont expressément exclus du périmètre de la garantie portant sur un Swik Caution, toute perte de chiffre d'affaires ou de bénéfices subis par le Fournisseur ainsi que le remboursement des Frais de Service et des Frais d'Encaissement Swikly.

Le service premium intègre :

- Un interlocuteur dédié,
- Des tarifs personnalisés,
- Une garantie de paiement dans un délai de trente jours (30) ouvrés à compter de la date d'émission d'un premier courriel de notification de demande d'Encaissement d'un Swik par la Société à destination du Client concerné, dans le cadre de l'article 8 des présentes Conditions Générales.
- Une garantie de paiement en cas d'échec de la contestation d'une répudiation de paiement initiée par un Client.

La garantie de paiement susvisée s'applique pour des montants réellement dépensés par le Fournisseur justifiés par un document que le Fournisseur devra téléverser via l'Application lors de sa demande d'encaissement. Par exemple, sont exclus du périmètre de la garantie, toute Réclamation due au départ tardif d'un Client et sanctionné par le Fournisseur par l'envoi d'une facturation supplémentaire au Client (type forfait pour départ tardif). Ainsi, la garantie couvre uniquement les frais effectivement engagés par le Fournisseur. Si le départ tardif a occasionné des frais supplémentaires et spécifiques à la charge du Fournisseur (type frais de ménage supplémentaires), la garantie de paiement pourra s'appliquer sur présentation des pièces justificatives.

Pour tout Swik Caution, la période de garantie de Service est ouverte au bénéfice du Fournisseur pour une période de trois mois à compter de l'acceptation du Swik par le Client, sauf accord contraire écrit et préalable de la Société.

La Société se réserve le droit de manière unilatérale, de réaliser une pré-autorisation bancaire pour le Montant du Swik sur chaque carte bancaire des Clients concernés du Fournisseur ayant souscrit le service premium dès lors que le Fournisseur présente un taux d'échec élevé suite à un nombre de tentatives d'encaissement trop important. La Société pourra appliquer cette décision de manière immédiate.

En cas d'ouverture d'un nouveau compte par un Fournisseur, suite à sa fermeture par ses soins ou par décision de la Société, cette dernière se réserve le droit, à sa discrétion, de réintégrer l'historique dudit Fournisseur avant la fermeture de son compte initial. Enfin, dans le cadre de la garantie de paiement, la Société se réserve la possibilité, de manière rétroactive, et alors que la demande d'Encaissement a été réalisée, de vérifier la légitimité de la Réclamation et des éléments qui ont servi au Fournisseur pour la justifier. A ce titre, le Fournisseur s'engage à faire appel à des prestataires pratiquant des tarifs standards et conformes au marché et à fournir des factures détaillées des prestations réalisées et justifiant le montant de la Réclamation. A défaut, la Société se réserve le droit de ne pas appliquer la garantie de paiement, notamment lorsque les montants facturés dans le cadre de la Réclamation paraissent excessifs et/ou que les demandes ont un caractère répétitif.

Pour tout complément d'informations, vous pouvez directement contacter la Société à l'adresse suivante : contact@swikly.com.

10 Obligations de la Société et responsabilité

La Société ne pourra être tenue responsable de toute indisponibilité de l'Application, du Service ou du porte-monnaie électronique mis à disposition par MangoPay inhérente aux aléas techniques liés à Internet, à un cas de force majeure, se rapportant à la connexion Internet d'un Utilisateur ou à ses équipements, ou à des opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'Application, du Service ou du service offert par MangoPay. La Société se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'accès à l'Application ou au Service notamment afin de préserver la confidentialité ou l'intégrité des comptes des Fournisseurs et données conservées en cas d'attaque virale.

La Société met en œuvre les moyens techniques à sa disposition pour maintenir autant que possible l'intégrité et la sécurité du Service et de l'Application et la confidentialité des données personnelles des Utilisateurs. Le cas échéant, elle peut être amenée à garantir un taux de disponibilité ou des SLA ; dans un tel cas cela est indiqué au sein du contrat conclu avec le Fournisseur. Le Service n'est toutefois pas garanti comme étant exempt d'erreurs, de bugs, vices ou défauts.

Vis à vis d'un Swik Arrhes, la Société ne peut garantir le fonctionnement conforme aux articles L 214-1 et L 214-2 du code de la consommation, le Fournisseur ayant la possibilité de prévoir toute mention contraire dans ses conditions générales applicables à l'opération concernée. Il est donc de la responsabilité du Client de lire attentivement les conditions générales du Fournisseur applicables à l'opération concernée et les rejeter le cas échéant. Vis à vis d'un Swik Caution, la Société garantit l'existence d'une autorisation bancaire de la part de la banque du Client portant sur le Montant du Swik au moment de l'acceptation du Swik par le Client; la Société pourra décider en cas d'incident de paiement, de rembourser au Fournisseur le Montant du Swik. Dans un tel cas une telle opération ne pourra en aucun cas constituer une cession de créance au bénéfice de la Société.

La Société ne saurait être responsable de tout dommage résultant d'une intrusion ou d'un maintien frauduleux d'un tiers sur le compte SWIKLY d'un Utilisateur, d'une extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre par la Société des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique.

La Société ne jouant qu'un rôle de prestataire de services permettant aux Utilisateurs de sécuriser le versement d'une Caution ou d'Arrhes virtuelles ou de garantir le paiement d'un bien ou d'un service, elle ne peut en aucun cas être déclarée comme étant un intermédiaire dans l'opération de vente ou de location d'un bien ou service entre les Utilisateurs, ni comme étant un prestataire de services de paiement ou un établissement de monnaie électronique. Seul MangoPay joue le rôle d'émetteur et de gestionnaire de monnaie électronique au sens de la réglementation.

Elle décline en particulier toute responsabilité concernant (i) la licéité, la sécurité, la conformité, la nature, le contenu et les caractéristiques des biens ou services vendus ou loués par les Utilisateurs, (ii) les conditions de vente ou location appliquées par les Fournisseurs aux Clients, et (iii) toute donnée, information, image ou autre contenu publié par un Fournisseur via l'Application dans le cadre de la fonctionnalité « Petites Annonces », qui porterait atteinte aux droits de tiers ou qui violerait de quelque manière que ce soit la législation en vigueur. En particulier la Société n'effectue aucune modération, sélection, vérification ou contrôle des contenus publiés sur l'Application, n'intervenant qu'en tant que prestataire d'hébergement à cet égard.

En cas de réclamation éventuelle d'un tiers ou d'un Utilisateur concernant tout contenu publié par un autre Utilisateur, une notification devra être réalisée auprès de la Société conformément à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique.

La Société ne saurait être responsable pour tout dommage découlant, pour un tiers ou pour un Utilisateur, de la violation ou du non respect par un autre Utilisateur de l'une de ses obligations au titre des Conditions Générales. En conséquence, en cas d'action ou de revendication d'un tiers à l'encontre de la Société, cette dernière pourra appeler en garantie tout Utilisateur qui, en violant les engagements des présentes Conditions Générales, serait à l'origine des faits reprochés par ledit tiers à la Société.

La Société est responsable vis à vis des Utilisateurs du bon fonctionnement du Service, sauf à ce qu'elle démontre que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Service est imputable à l'un des Utilisateurs, ou à un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou à un cas de force majeure.

La responsabilité de la Société est toutefois vis à vis des Fournisseurs ayant la qualité de professionnels comme suit :

- Limitée aux dommages directs subis par le Fournisseur, dans la limite de trente (30) % du montant total hors taxe de la facture mensuelle de Service émise par la Société au nom du Fournisseur au titre du mois concerné par l'événement ayant entraîné la mise en jeu de la responsabilité de la Société ;
- Exclut pour tout dommage indirect subi par le Fournisseur, tel que notamment, sans que cette liste soit exhaustive, manque à gagner, perte de chiffre d'affaires, atteinte aux données, atteinte à la notoriété et / ou à l'image de marque, etc.

Tout contrat avec un Fournisseur ayant la qualité de professionnel qui mentionnerait d'autres exclusions ou limitations que celles indiquées ci-avant prévaudra sur ces dernières.

La Société conservera pendant une durée de dix (10) ans les données afférentes à toute transaction opérée par l'intermédiaire du Service, lesdites données valant commencement de preuve par écrit en cas d'existence d'un litige entre la Société et un Utilisateur, ou entre deux Utilisateurs, ce que tout Utilisateur reconnaît et accepte. La Société pourra par conséquent, dans le cadre d'un tel litige, y compris en cas de saisine de la Société via la Procédure de Résolution Amiable, mettre ces données à disposition de toute personne aux fins de résoudre le litige.

11 Obligations de l'Utilisateur et responsabilité

Tout Fournisseur, qu'il soit ou non un professionnel, s'engage à :

- respecter les dispositions des articles L111-1 et suivants du code de la consommation, ainsi que les articles L121-4 et suivants dudit code concernant les pratiques commerciales trompeuses et les obligations liées à la vente à distance ;
- le cas échéant, mettre à disposition des Clients ses propres conditions générales de vente ou de service préalablement à toute vente ou location, de manière à ce que les Clients agissent en connaissance de cause ;
- préciser dans ses conditions générales de vente le cas échéant, les conséquences d'une annulation vis à vis du versement d'arrhes, de telles stipulations étant appliquées intégralement au Swik Arrhes en cas d'annulation ;
- préciser dans ses conditions générales de vente, le cas échéant, les conséquences d'un défaut de paiement ;
- préciser dans ses conditions générales de vente, le cas échéant, les conséquences d'une résiliation anticipée d'un abonnement à durée déterminée ;
- respecter l'état de l'art en matière de sécurité informatique et d'interopérabilité entre son système informatique et le Service, notamment en mettant en oeuvre des moyens techniques suffisants permettant de s'assurer que le Service a été opérationnel pour les demandes de Swiks de ses Clients ;
- de manière générale, respecter l'intégralité des dispositions légales applicables à son activité et garantir la Société contre tout recours à cet égard.

Tout contrat conclu avec un Fournisseur ayant la qualité de professionnel qui mentionnera d'autres engagements spécifiques de la part de ce dernier complètera les stipulations ci-avant, ou prévaudra sur elles, le cas échéant.

Dès lors que le Fournisseur a donné l'ensemble des informations concernant une opération à un Client et qu'un Swik a été demandé, les conditions de l'opération (prix ou montant maximal, durée, dates, caractéristiques du bien ou service, etc.) ne pourront plus être modifiées par le Fournisseur. Le Fournisseur

reconnaît que toute modification des caractéristiques de l'opération ouvre le droit pour le Client à annuler tout Swik et à n'être tenu à aucun paiement quel qu'il soit, conformément à la loi.

Tout Fournisseur reste seul responsable à l'égard d'un Client de la disponibilité d'un bien ou d'un service proposé via le Service, des modalités de l'opération proposée via le Service, opération à laquelle la Société n'est aucunement partie, son intervention se limitant à fournir le Service permettant le dépôt de Cautions ou d'Arrhes dématérialisées ou de garantir le paiement intégral ou de la Facture du Fournisseur suite à l'achat d'un bien ou d'un service par le Client.

L'Utilisateur reste responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et / ou sociales et de tous les paiements et cotisations, taxes, impôts, de quelque nature que ce soit, qui lui incombe en relation avec la vente ou location de bien ou services via l'utilisation de l'Application. En aucun cas la responsabilité de la Société ne peut être engagée à ce titre.

Lors de l'utilisation du Service, le Fournisseur s'engage à modérer son langage et à ne pas divulguer ou publier de contenus (propos, images, vidéos, liens, etc.) :

- de nature publicitaire, ou promotionnel, pour des produits ou services réglementés ou illicites,
- contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et / ou non conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- à caractère diffamatoire, injurieux, outrancier, mensonger discriminatoire, ou calomnieux à l'égard d'un Utilisateur, tiers ou de la Société,
- à caractère raciste, xénophobe, négationniste, incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle vraie ou supposée, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, ou une religion déterminée,
- contenant des virus, ou tout programme informatique de nature à perturber, interrompre, détruire en tout ou en partie l'Application et / ou le Service.

De même, l'Utilisateur ne peut publier de contenus portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers, portant atteinte à la vie privée ou à l'intimité de la vie privée, portant atteinte à l'image d'une personne ou à la notoriété ou réputation d'une entreprise.

En particulier, l'Utilisateur déclare ne divulguer ou publier que des contenus dont il est propriétaire et titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents, ou, à défaut, dont il a obtenu préalablement les droits de propriété intellectuelle de l'auteur ou de son titulaire initial. L'Utilisateur déclare avoir fait son affaire de toute autorisation ou cession qui lui serait utile pour l'usage des images, marques, vidéos au sein de ses contenus publiés, ainsi que du paiement de toute somme qui serait due (y compris dans le futur) à toute personne à ce titre, y compris à toute personne dont l'image est reproduite au sein de ces contenus. A cet égard, l'Utilisateur remettra tout document écrit en justifiant à première demande de la Société.

L'Utilisateur déclare qu'il ne publie ni divulgue aucun contenu de nature confidentielle ou dont la publication constituerait la violation d'un engagement contractuel vis-à-vis d'un tiers.

L'Utilisateur garantit la jouissance paisible et entière des contenus à la Société, tant du fait de tiers que de son fait, et prendra à sa charge tous frais qui découleraient d'une action d'un tiers à l'encontre de la Société du fait de l'usage de ces contenus.

Tout Utilisateur renonce à exercer tout recours contre la Société dans le cadre de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de la publication, l'utilisation ou de l'exploitation de ses propres contenus qu'il aura publiés via les fonctionnalités de l'Application.

L'Utilisateur devra être vigilant lors de la création d'un lien hypertexte de manière à respecter l'ensemble des obligations ci-dessus.

Au vu de ce qui précède, l'Utilisateur renonce à toute action à l'égard de la Société :

- sur le fondement d'une atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, dès lors que les présentes Conditions Générales sont respectées par la Société,
- en cas de litige avec un autre Utilisateur.

Tout Utilisateur garantit la Société qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le compte bancaire rattaché à son compte SWIKLY du fait de son inscription. Il s'engage par conséquent à prendre toutes les mesures nécessaires afin que son compte bancaire présente les fonds nécessaires aux opérations qu'il entend réaliser via l'utilisation de l'Application.

Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de s'assurer que ses équipements et sa connexion internet sont suffisants pour accéder à l'Application et / ou au Service. Chaque Utilisateur reste responsable à tout moment de l'usage de son compte SWIKLY, de son login et de son mot de passe.

Tout Utilisateur reconnaît qu'il est interdit de réaliser toute action de nature à interrompre le Service, à restreindre sa disponibilité, à empêcher sa continuité. Toute intrusion, ou tentative d'intrusion, dans l'Application, détournement de données, atteinte aux mesures de sécurité et d'authentification du Service et plus généralement tout manquement aux présentes Conditions Générales ouvrent droit à la Société de poursuivre l'Utilisateur.

Tout Utilisateur qui constaterait un abus ou une violation des engagements pris par chaque Utilisateur au titre des présentes Conditions Générales s'engage à le signaler sans délai à la Société par email à l'adresse : contact@swikly.com

12 Propriété intellectuelle

Le Service, les fonctionnalités qui y sont proposées ainsi que l'Application et tous les éléments les constituant sont la propriété pleine et entière de la Société, en ce compris les droits de propriété intellectuelle y afférents.

La Société concède à tout Utilisateur une licence limitée, personnelle, non transmissible et non exclusive, gratuite, aux fins de télécharger, installer et utiliser une copie de l'Application sur tout appareil mobile ou ordinateur. Tout autre usage est expressément exclu.

13 Contestation d'une opération par un Utilisateur

Dans le cas où un Utilisateur nie avoir autorisé le Paiement d'un Swik par l'intermédiaire du Service, il devra se conformer à l'article L133-23 et suivants du code monétaire et financier. Il pourra saisir le service clients de la Société à l'adresse suivante, laquelle devra lui répondre dans les quinze (15) jours ouvrables : SWIKLY, 12 rue de la Barre, 69002 Lyon, FRANCE – contact@swikly.com

La Société pourra transmettre à MangoPay l'ensemble des preuves de l'acceptation de l'opération par l'Utilisateur, ce que l'Utilisateur accepte.

L'Utilisateur dispose de treize mois suivant la date du débit pour agir concernant tout Paiement d'un Swik non autorisé. S'agissant de la contestation du Paiement d'un Swik par l'Utilisateur mais dont le montant exact n'était pas défini ou dont le montant n'était pas celui auquel l'Utilisateur pouvait s'attendre, la contestation doit être transmise par l'Utilisateur dans les huit semaines suivant l'exécution du Paiement du Swik.

En cas de perte ou vol des logins et mots de passe permettant d'utiliser son compte SWIKLY, toute opération non autorisée effectuée avant la notification de l'opposition sera à la charge de l'Utilisateur concerné, dans la limite de 150 euros. La responsabilité de la Société ne pourra pas être engagée en cas de faute de l'Utilisateur, négligence grave ou manquement volontaire, mauvaise foi ou transmission tardive de sa contestation.

Si l'opération n'a pas été autorisée par l'Utilisateur et que la contestation est reconnue légitime, le remboursement de la somme concernée sera effectué dans les dix jours ouvrables suivant la réception de la contestation.

14 Données personnelles

a/ Traitements pour lesquels le Fournisseur et la Société sont Responsable de Traitement

La Société et le Fournisseur se conforment en toutes circonstances aux réglementations qui leurs sont applicables en matière de protection des Données à caractère personnel notamment aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD.

La Société et le Fournisseur s'engagent, en tant que Responsables de Traitement pour les opérations de Traitement de Données à Caractère Personnel qu'ils effectuent respectivement pour leurs propres besoins dans le cadre des présentes Conditions Générales, à respecter l'ensemble de leurs obligations découlant du RGPD.

Ils s'engagent notamment à fournir aux Personnes Concernées dont les Données à Caractère Personnel sont susceptibles d'être traitées, les informations pertinentes relatives à la protection de leurs Données à caractère personnel.

b/ Traitements pour lesquels la Société est Sous-Traitant du Fournisseur

Le Fournisseur et la Société conviennent que tout Traitement de Donnée à caractère personnel effectué par la Société en tant que Sous-Traitant dans le cadre de l'utilisation des Services et de l'Application par les Utilisateurs, sera régi par les termes et conditions de l'Accord sur la Protection des Données annexé aux Conditions Générales en Annexe 4.

Ces traitements incluent tout Traitement des Données à caractère personnel collectées lors de la création du compte Fournisseur et dans le cadre de l'utilisation des Services par tout Utilisateur, et dont la finalité est la fourniture de l'Application et des Services.

Dans ces cas, le Responsable de Traitement est le Fournisseur et Swikly agit en tant que Sous-Traitant, et suit les instructions du Responsable de Traitement, telles que recueillies dans l'Annexe 4.

c/ Information des Utilisateurs et visiteurs du site Internet de Swikly

La protection de vos Données à caractère personnel est importante pour Swikly. Swikly s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à la protection des Données à caractère personnel, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679.

Dans le cadre de la fourniture de l'Application et des Services, Swikly a la qualité de Sous-traitant des Données à caractère personnel au sens du RGPD lorsqu'elle traite les Données à caractère personnel des Utilisateurs pour le compte et sur instruction du Fournisseur (qui est Responsable de traitement).

Dans le cadre des Traitements que Swikly met en œuvre sur son site Internet, elle est Responsable de Traitement.

La présente section a pour objet de donner aux Utilisateurs les informations sur les Traitements mis en œuvre par Swikly dans le cadre de la fourniture de l'Application sur instruction du Fournisseur et aussi des Traitements que Swikly met en œuvre sur son site Internet.

Les Utilisateurs et visiteurs du site Internet déclarent en avoir pris connaissance et en accepter tous les termes.

i) Les Données à caractère personnel collectées par Swikly

En tant que Sous-Traitant, Swikly est amené à collecter les Données à caractère personnel du Client lorsque le Client accepte la demande de Swik formulée par le Fournisseur. Il s'agit des Données à caractère personnel suivantes : Nom, prénom, numéro de téléphone, email, date de naissance, adresse postale, numéro de carte bancaire.

Swikly est également amenée à collecter les Données à caractère personnel du Fournisseur lorsque :

- Le Fournisseur s'inscrit sur l'Application et ouvre un compte SWIKLY ;
- Le Fournisseur envoie une demande de Swik au Client.

Il s'agit des Données à caractère personnel suivantes : identifiant et mot de passe, nom, prénom, email, numéro de téléphone, adresse personnelle et date de naissance du représentant légal de la société, pays de résidence, pays de nationalité, moyens de paiement (compte bancaire ou carte bancaire), secteur d'activités, pièce d'identité et justificatif de domicile le cas échéant.

Les Traitements des Données à caractère personnel du Fournisseur et du Client sont basés sur l'exécution d'un contrat (à savoir l'exécution des Conditions Générales de SWIKLY), sur le respect d'obligations légales pesant sur Swikly et sur l'intérêt légitime de Swikly.

L'exigence de fourniture de ces Données à caractère personnel conditionne l'acceptation des présentes Conditions Générales. L'Utilisateur est tenu de fournir les Données à caractère personnel susvisées. En cas de non-fourniture, l'Utilisateur n'aura pas accès au Service.

Ces Données seront conservées par Swikly pour les besoins du Service.

Pour les Traitements mis en œuvre sur le site internet, ils sont décrits ci-dessous, aux Traitements 6 à 8.

Toutes les Données à caractère personnel collectées par Swikly sont traitées de manière licite, loyale et transparente vis-à-vis des Utilisateurs et visiteurs de son site Internet. Ces Données à caractère personnel sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des Finalités de Traitement définies ci-dessous.

ii) Pourquoi et comment les Données sont-elles traitées ?

Nous traitons les Données pour différentes finalités qui vous sont expliquées ci-dessous.

Traitement 1 : Mise à disposition du Service et de l'Application

- Finalités de Traitement : Gérer l'Application, créer les comptes SWIKLY des Fournisseurs, mettre à disposition des Utilisateurs le Service fourni par SWIKLY, afficher le tableau de suivi des Swiks pour les Fournisseurs, gérer les Clients et les Fournisseurs.
- Base légale du Traitement : le Traitement est nécessaire aux fins d'exécuter les Conditions Générales et pour fournir le Service (article 6 (1) b du RGPD).
- Durée de conservation des Données : Durée d'utilisation active de son compte SWIKLY par le Fournisseur, plus 2 ans.

Traitement 2 : Vérification de l'identité des Fournisseurs

- Finalités de Traitement : Vérifier l'adéquation entre l'identité déclarée et la réelle identité du Fournisseur.
- Base légale du Traitement : respect d'obligations légales (article 6 (1) c) du RGPD)
- Durée de conservation des Données : La pièce d'identité est conservée le temps nécessaire pour procéder à la vérification de l'identité de la Personne Concernée. Une copie d'un titre d'identité peut être conservée pendant la durée de 6 ans si celle-ci est nécessaire à des fins de preuve ou pour répondre à une obligation légale.

Traitement 3 : Lutte contre les comportements frauduleux

- Finalités de Traitement : Lutter contre l'utilisation frauduleuse de carte bancaire, lutter contre les comportements occasionnant des dégradations sur le bien objet de la location, lutter contre les cas de no-show multiples, lutter contre les cas d'impayés, établir une liste d'exclusion des Clients ayant un comportement frauduleux.
- Base légale du Traitement : respect d'une obligation légale et intérêt légitime de la Société (article 6 (1) b : et f) du RGPD)
- Durée de conservation des Données : Durée nécessaire à l'accomplissement de ces finalités et au maximum 5 ans.

Traitement 4 : Gestion des réclamations

- Finalités de Traitement : Gestion des réclamations du titulaire de la carte de paiement utilisée
- Base légale du Traitement : exécution des Conditions Générales (article 6 (1) b) du RGPD)
- Durée de conservation des Données : 13 mois suivant la date de débit ou 15 mois suivant la date de débit en cas de débit différé (article L.133-24 du code monétaire et financier).

Traitement 5 : Exécution du Mandat tel que défini en Annexe 3 des Conditions Générales

- Finalités de Traitement : Assurer le recouvrement des créances certaines, liquides et exigibles du Fournisseurs à l'encontre des Clients qui ont accepté un Swik
- Base légale du Traitement : exécution des Conditions Générales (article 6 (1) b) du RGPD)
- Durée de conservation des Données : Durée du Mandat plus cinq ans à compter de la fin du Mandat.

Traitement 6 : Traiter votre demande de rendez-vous effectuée depuis notre site internet via notre formulaire

- Données concernées : nom, prénom, mail, numéro de téléphone
- Finalités de Traitement : donner suite à votre demande, répondre à votre sollicitation
- Base légale du Traitement : Intérêt légitime de Swikly (article 6 (1) f) du RGPD)
- Durée de conservation des Données : 3 ans à compter de votre demande

Traitement 7 : Traiter votre demande d'essai gratuit formulée depuis notre site internet

- Données concernées : nom, prénom, date de naissance, nationalité, pays de résidence du représentant légal de la société concernée, adresse mail, numéro de téléphone, mot de passe
- Finalités de Traitement : donner suite à votre demande, répondre à votre sollicitation
- Base légale du Traitement : Interêt légitime de Swikly (article 6 (1) f) du RGPD)
- Durée de conservation des Données : la durée de l'essai gratuit

Traitement 8 : Répondre aux sollicitations du chat bot

- Données concernées : toutes données transmises via le chat bot
- Finalités de Traitement : donner suite à votre demande, répondre à votre sollicitation
- Base légale du Traitement : Interêt légitime de Swikly (article 6 (1) f) du RGPD)
- Durée de conservation des Données : 3 ans à compter de votre sollicitation via le chat bot

iii) Destinataires et transferts des Données à caractère personnel

Les Données à caractère personnel sont partagées pour les seuls besoins liés à la fourniture du Service ou du site Internet, en interne avec les collaborateurs et les salariés de la Société.

L'Utilisateur accepte également que les Données à caractère personnel collectées le concernant recueillies par la Société dans le cadre des présentes soient transmises aux prestataires et sous-traitants avec lesquels celle-ci est en relation contractuelle aux seules fins d'exécution du Service sous réserve que ces tiers destinataires des Données à caractère personnel soient soumis à une réglementation garantissant un niveau de protection approprié et adapté tel que défini par le RGPD.

La liste des sous-traitants de la Société est accessible en cliquant sur ce lien :
<https://support.swikly.com/fr/support/solutions/articles/101000452068-rgpd-liste-des-sous-traitants-de-swikly>

Certains transferts hors de l'Union Européenne peuvent avoir lieu du fait des outils tiers utilisés pour vous fournir le Service. La localisation est indiquée dans la liste des sous-traitants. En pareille hypothèse, la Société s'engage à respecter la réglementation en vigueur et à mettre en place toute mesure nécessaire afin de garantir la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel ainsi transférées.

iv) Les droits de l'Utilisateur et du visiteur du site Internet

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, concernant les Données à caractère personnel que nous détenons sur vous, vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès (article 15 du RGPD)
- droit de rectification (article 16 du RGPD)
- droit d'effacement (article 17 du RGPD)
- droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD)
- droit de notification des rectifications, effacements, limitation des traitements (article 19 du RGPD)
- droit à la portabilité des Données à caractère personnel (article 20 du RGPD)
- droit d'opposition (article 21 du RGPD)
- droit de ne pas faire l'objet d'un profilage (article 22 du RGPD)

Aucune prise de décision automatisée n'est mise en œuvre par Swikly.

Vous pouvez exercer vos droits, sur simple demande adressée à la Société à l'adresse suivante :
Société SWIKLY
Réfèrent à la protection des données
12 rue de la Barre 69002 LYON
France

ou par mail : contact@swikly.com

Vous pouvez également adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que nous n'avons pas respecté vos droits.

15 Gestion des Cookies

La Société vous informe de l'installation de cookies.

La Société utilise en effet les cookies pour permettre et faciliter la communication par voie électronique, pour fournir des fonctionnalités adaptées aux besoins des Utilisateurs. Le cookie sert à identifier l'Utilisateur à chacune de ses connexions, et facilite ainsi son accès au Service. L'Utilisateur peut refuser les cookies lorsqu'il accède à l'Application ou en modifiant la configuration de son navigateur. Ceci peut toutefois altérer les fonctionnalités de l'Application, ce que l'Utilisateur accepte.

16 Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes Conditions Générales dans une ou plusieurs langues, la version française des présentes fera foi entre les Parties en cas de contradiction ou de contestation de la signification d'un terme.

17 Conditions applicables aux offres et Périodes d'Essai

L'Utilisateur qui souhaite bénéficier d'une offre d'essai doit ouvrir pour la première fois un compte SWIKLY conformément à l'article 3, pendant la période de souscription à cette offre. Une fois la souscription effectuée, l'Utilisateur a pleinement accès au Service pour la période définie au sein de l'offre, à compter de l'ouverture du compte SWIKLY (« Période d'Essai ») et dans la limite de la création du nombre de demandes de Swik prévu au sein de l'offre.

La gratuité du Service pendant la Période d'Essai s'applique uniquement aux Frais de Services SWIKLY en lien avec les demandes de Swik comprises dans l'offre. Les Frais d'Encaissement SWIKLY restent dus à la Société dans les conditions déterminées aux présentes Conditions générales qui sont pleinement applicables.

18 Loi applicable et juridiction

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française. En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et / ou l'exécution des présentes, les Parties conviennent que les tribunaux de Lyon seront compétents pour trancher tout litige.

19 Spécificités liées à l'usage du Service via une API

Si en tant que Fournisseur vous avez développé votre propre site, application ou plateforme de réservation, location ou achat (ci-après la « Plateforme Tierce ») et souhaitez utiliser le Service via une API Swikly, alors vous acceptez d'être lié par les termes ci-dessous :

- vous avez préalablement déclaré votre Plateforme Tierce à la Société via un courriel transmis à l'adresse ci-contre : contact@swikly.com ;
- la déclaration susvisée suppose dans tous les cas la création d'un compte SWIKLY en conformité avec les présentes Conditions Générales, compte que nous lierons techniquement à votre Plateforme Tierce, ainsi que l'acceptation expresse des Conditions Générales ;
- votre Plateforme Tierce ne doit pas permettre le stockage, l'export ou l'usage de données d'Utilisateur du Service autres que celles dont l'usage est autorisé aux présentes et autrement que pour l'usage autorisé aux présentes ;
- votre Plateforme Tierce ne doit pas avoir un objet identique au Service ;
- vous reconnaissez que le bon fonctionnement et l'usage de l'API Swikly se fait sous votre seule responsabilité ;
- vous ne pouvez remettre à quiconque les codes d'accès à l'API Swikly que nous vous remettons ; ces codes constituent une information confidentielle au titre des présentes ;
- vous reconnaissez les droits de propriété, en ce compris les droits de propriété intellectuelle, de la Société sur l'API Swikly ;
- vous bénéficiez d'une licence non exclusive, limitée, non transférable, d'utilisation de l'API Swikly, aux fins de développer, tester et maintenir votre Plateforme Tierce et de permettre à vos clients l'usage du Service via votre Plateforme Tierce du fait de l'intégration de l'API Swikly ;
- vous devez utiliser l'API Swikly dans les mêmes conditions que le Service et l'Application, en particulier en conformité avec l'article 11 ;
- vous devez supprimer et / ou effacer toute donnée d'un Utilisateur à notre demande, sans délai ;
- vous bénéficier en outre d'une licence d'utilisation de la Marque SWIKLY aux seules fins, le cas échéant, d'identifier le Service sur votre Plateforme Tierce ;
- vous devez prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité technique des données transitant sur votre Plateforme Tierce ainsi que sur l'Application ;
- vous reconnaissez que les droits découlant du présent article peuvent prendre fin à tout moment en cas de non respect des Conditions Générales, sur simple décision de la Société.

20 Spécificités du Service liées à l'appartenance du Fournisseur à un réseau/parteneriat

Le Service peut être utilisé par un ensemble de Fournisseurs appartenant à un même réseau/parteneriat. Dans cette hypothèse, la tête de réseau Fournisseur a la possibilité de mettre à la disposition de l'ensemble des Fournisseurs rattachés à son réseau/parteneriat le Service Swikly.

Dans ce cadre, le Fournisseur tête de réseau peut :

- Prendre en charge tout ou partie des Frais de Service Swikly, Frais d'Encaissement Swikly et Commission de Paiement générés par l'ensemble des Swiks et des Paiement Isolés initiés par ses Fournisseurs via le Service Swikly;
- Encaisser sur son porte-monnaie électronique un pourcentage dont le taux est déterminé dans des conditions financières particulières (devis) signées entre la Société et la tête de réseau Fournisseur et calculé sur l'ensemble des sommes, objets des Paiements Isolés et des Encaissements d'un Swik générés par les Fournisseurs et rattachés au réseau/parteneriat.

Dans ce cadre, le Fournisseur tête de réseau assume la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires auprès de ses Fournisseurs concernant notamment le prélèvement du pourcentage susmentionné sur leur porte-monnaie électronique ouvert par la Société pour la fourniture du Service. Il relève et garantit la Société de toutes actions et revendications émanant d'un Fournisseur de son réseau qui contesterait le prélèvement dudit pourcentage sur son porte-monnaie électronique.

Le Fournisseur rattaché au réseau/parteneriat accepte, en tant que de besoin, le principe du prélèvement de ce pourcentage au bénéfice de sa tête de réseau, depuis son porte-monnaie électronique, en acceptant les présentes Conditions Générales. Il renonce à toute action à l'égard de la Société de ce fait.

21 Service Rachat de caution

Le Service Rachat de caution ne concerne pas tous les Fournisseurs. Il est activé par la Société, à sa seule discrétion. Une fois le Service Rachat de caution activé par la Société, si le Fournisseur souhaite le présenter à un Client, il devra se limiter à indiquer l'existence dudit Service au Client et à mettre en relation la Société et le Client. Le Fournisseur agit, alors, en qualité d'indicateur de produit d'assurance, au sens du Code des Assurances. Le Fournisseur s'engage à ne pas évoquer le contenu du contrat d'assurance avec le Client. A défaut, le Fournisseur s'expose à réaliser un acte d'intermédiation le rendant éligible à la réglementation applicable aux intermédiaires d'assurance.

La Société ne sera pas responsable de la manière dont le Fournisseur indiquera l'existence du Service Rachat de caution à son Client. La responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée sur ce point.

ANNEXE 1 – Garantie - Tableau des types d'encaissements

Applicable pour le secteur de l'hébergement pour les Swiks Caution

Types d'encaissements	Motif d'encaissement	Type de dégradation accepté par Swikly	Couvert par le service premium
Dégradations ^(a)	Meuble abimé, rayé ou cassé, porte de salle de bain démontée, clé cassée dans la serrure, inox rayé (crédence-frigo-bar-plan de travail...), pieds de meuble abimés, volet roulant endommagé, mobilier de jardin abimé, tache de cire de bougie ...	Oui	Oui
	Tringle à rideau cassée, rideau endommagé, tissu de canapé/fauteuil taché, abimé ...	Oui	
	Tissus, moquette tapis, couette et draps tachées ou endommagés ...	Oui	
	Matériel HiFi, enceinte, TV , article de décoration, éclairage cassés ou endommagés ...	Oui	
	Trous dans les murs, murs tachés, rayures parquet, poignée cassée, robot de piscine ou volet roulant piscine cassé ...	Oui	
	Plaque de cuisson, robot ménager, machine à glaçon cassée ou endommagée, plan de travail brûlé , brulure éclat bois de la cheminée, brulure terrasse en bois par BBQ ...	Oui	
Ménage	Ménage prolongé	Oui	Oui
	Poubelle non vidée	Oui	
Dégâts sanitaires suite à une utilisation non conforme	Evier bouché	Oui ^(a)	Non
	Douche bouchée	Oui ^(a)	
	Toilettes bouchés	Oui ^(a)	
	Fuite	Oui ^(a)	
	Toilettes type sanibroyeur bouchés	Oui ^(a)	Oui
Non respect règles d'utilisation / du contrat ou CGV du Fournisseur	Nuisance sonores	Non	Non
	Tabagisme	Oui	Oui ^(d)
	Jours supplémentaires sans prévenir (squat)	Oui	Non
	Comportement client	Non	Non
	Impayés (VOD, parti sans payer, surconsommation)	Oui	Non
	Fête sans dégradation donnant lieu à une plainte ou une amende	Oui ^(b)	Non
	Accueil de personne supplémentaire	Oui ^(b)	Non
	Utilisation détournée de l'appartement (ex : tournage non autorisé)	Oui ^(b)	Non
	Intrusion dans la chambre alors que réservation annulée	Oui	Non
Vols / Non restitution de matériel	Clé perdue	Oui	Oui
	Clé laissée dans l'appartement	Oui	
	Vol d'objet, matériel (CD-DVD- livres-BD volés ...)	Oui	
Check-in/Check-out	Retard	Oui ^{(b) (c)}	Oui ^(c)
Répudiation bancaire d'un Swik	n/a	Oui	Oui

(a) Les dégradations imputables à la vétusté, c'est-à-dire à l'usure normale du temps sont exclues

(b) Si précisé dans les CGV de location du Fournisseur

(c) Les départs tardifs du Client avec facturation par le Fournisseur d'un tarif forfaitaire sont exclus

(d) Uniquement sur présentation d'une facture de ménage ou d'une prestation de désodorisation

Applicable pour tous les secteurs pour les Swiks Arrhes

Type d'encaissement	Motif d'encaissement	Type de dégradation accepté par Swikly	Couvert par le Service Premium
Non présentation (No-show)	Absence pour tout motif	Oui	Oui
Annulation dernière minute	en fonction du délai prévu dans les CGV Fournisseur	Oui	Oui
Répudiation bancaire d'un Swik	n/a	Oui	Oui

Applicable pour le secteur de la location de véhicules pour les Swiks Caution

Type d'encaissement	Motif d'encaissement	Type de dégradation accepté par Swikly	Couvert par le Service Premium
Dégradations	Rayures sur la carrosserie, rétroviseur arraché, phare optique brisé, vitre cassée volontairement, tag sur le véhicule ...	Oui	Oui ^{(c)(d)}
Usage de la location et impayés	PV / Amende non réglée	Oui	Oui ^(d)
	Depassement kilométrique ou de durée de location	Oui	Non
	Plein d'essence ou d'énergie non fait ou partiellement fait	Oui	Oui ^(d)
	Nettoyage du bien non fait ou mal réalisé	Oui	Oui ^(d)
Vol/ Non restitution de matériel	Clé perdue	Oui	Oui ^(d)
	Manque objet / partie nécessaire au bon fonctionnement	Oui	
	Vol d'objet ou du véhicule	Oui	
Répudiation bancaire d'un Swik	n/a	Oui	Oui

(c) Les dégradations des pièces d'usure et celles imputables à la vétusté sont exclues

(d) Le remboursement cumulé ne peut dépasser la somme des montants des franchises définies dans les contrats d'assurance proposés par un tiers et applicable à la demande d'encaissement. Le montant des franchises devra être justifié par une pièce justificative émanant de la société d'assurance.



La solution pour vos cautions



La solution pour vos cautions

ANNEXE 2

Contrat cadre de services de paiement en Monnaie Electronique MANGOPAY

ANNEXE 3 – Mandat de recouvrement général

1. Objet

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à assurer le recouvrement des créances certaines, liquides et exigibles des Fournisseurs à l'encontre des Clients ayant accepté un Swik sur l'Application. Le Swik a fait l'objet d'une demande d'Encaissement de la part du Fournisseur qui n'a pas pu aboutir pour diverses motifs (ci-après les « **Créances** »). La Société exerce son activité de recouvrement de créances dans le respect des textes légaux et réglementaires, dans le cadre fixé par le présent mandat de recouvrement que le Fournisseur donne à la Société (ci-après le « **Mandat** ») et conformément aux articles L124-1 et suivants du Code des procédures civiles d'exécution.

2. Acceptation du Mandat

Le Mandat est réputé avoir été expressément accepté par le Fournisseur pour les Créances visées dès lors que celui-ci a coché la case correspondante sur l'Application postérieurement à la transmission des éléments de preuve des Créances indiquant que « *En cochant cette case, vous acceptez de donner mandat à SWIKLY pour le recouvrement des créances dont le fondement et les sommes apparaissent sur les éléments transmis via l'Application* ».

3. Garanties

La Société déclare (i) avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie HYALIN Assurances, qui la garantit contre les conséquences pécuniaires qu'elle peut encourir en raison de son activité de recouvrement, (ii) avoir déclaré son activité auprès du Procureur de la République, et (iii) avoir ouvert un compte bancaire dédié à la réception des fonds encaissés pour le compte du Fournisseur.

Dans le cadre du Mandat, la Société déclare assurer le recouvrement des Créances par l'envoi de courriels avec accusé de réception au Client, sans diligence supplémentaire de la Société, ce que le Fournisseur accepte. Il n'est stipulé aucune obligation de résultat quant au recouvrement effectif des Créances.

Le Fournisseur garantit avoir la capacité pour s'engager et donner son consentement au recouvrement des Créances couvertes par le Mandat. De plus, il garantit que les Créances sont certaines, liquides et exigibles. En conséquence, la Société ne saurait être responsable de toutes les conséquences qui pourraient résulter de l'absence des conditions ci-dessus requises quant à la Créance. A ce titre, le Fournisseur devra rembourser tous les frais exposés et toute condamnation éventuelle prononcée à l'encontre de la Société.

4. Obligations de la Société

Au termes du Mandat, la Société agit au nom et pour le compte du Fournisseur dans le but de recouvrer les Créances. Le Fournisseur donne ainsi pouvoir à la Société de recevoir pour son compte le paiement de toutes les Créances et l'autorise à accomplir tous les actes nécessaires afin d'obtenir les Créances comprenant l'échanges de courriers avec le Client (incluant l'envoi de mails), l'encaissement des sommes recouvrées, et plus généralement toutes les démarches amiables nécessaires au recouvrement des Créances.

La Société n'engagera aucun recouvrement judiciaire des Créances.

Le Fournisseur autorise la Société à réclamer au Client tous les intérêts de retard, pénalités, indemnités et clauses pénales, qu'ils soient de droit, contractuels ou transactionnels, qui forment les accessoires de la Créance, et lui donne pouvoir pour transiger sur ces montants accessoires.

5. Obligations du Fournisseur

Le Fournisseur s'engage à transmettre à la Société tous les éléments nécessaires au recouvrement des Créances et garantit que les éléments transmis sont exactes. Dans le cas contraire, la Société pourra se faire rembourser tous frais de recouvrement éventuellement engagés pour recouvrer les Créances. En cas de contact direct avec le Client, le Fournisseur s'engage à en informer immédiatement la Société et à rediriger le Client vers celle-ci.

A compter de l'acceptation du Mandat par le Fournisseur, celui-ci s'engage à ne plus réaliser aucune tentative de recouvrement auprès du Client et n'avoir confié un mandat de recouvrement des Créances uniquement à la Société, à l'exclusion de tout autre organisme de recouvrement.

Les Créances à recouvrer ainsi que les éléments de preuve sont transmis via l'Application.

6. Durée et fin du Mandat

Le Mandat est conclu à durée indéterminée. Par conséquent, toute résiliation du Mandat à l'initiative du Fournisseur se fera par mail.

A compter de la résiliation effective du Mandat, la Société cessera toute démarche de recouvrement des Créances auprès du Client.

7. Reversement des sommes recouvrées

Le reversement des sommes recouvrées est effectué par la Société au maximum après trente (30) jours suivant la réception des fonds recouverts par virement bancaire.

8. Honoraires

8.1. Fixation.

Les honoraires fixés pour le recouvrement des Créances sont indiqués dans le devis des prix de service signé par le Fournisseur ou a défaut de 5% des sommes recouvrées + 25 cts.

Les honoraires fixés s'entendent par Créance.

8.2. Règlement. La Société se réserve le droit de prélever ses honoraires avant le reversement des sommes recouvrées au Fournisseur tel que stipulé à l'article 7 du Mandat. Les honoraires sont dus y compris si les sommes sont directement versées auprès du Fournisseur. Dans ce cas, le Fournisseur s'engage à reverser à la Société le montant des honoraires correspondants tels que prévus ci-dessus. S'il apparaît en cours de gestion que la Créance a été réglée par le Client avant la date de transmission du dossier, la Société facturera au Fournisseur les honoraires prévus. Toutes les factures de la Société sont payables comptant et, à défaut de paiement à la date d'échéance, le Fournisseur s'expose à l'obligation de régler les intérêts de retard au taux légal en vigueur majoré de dix (10) points. Les pénalités de retard sont dues sans aucune formalité préalable. De plus, le montant de l'indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros sera due en cas de créance commerciale.

ANNEXE 4 - Accord général sur le Traitement des Données à caractère personnel

Préambule

Cette annexe « Accord général sur le Traitement des Données à caractère personnel » (l'« Accord ») fait partie des Conditions Générales applicables entre SWIKLY (le « Sous-traitant ») et le Fournisseur (le « Responsable de traitement »).

L'Accord est établi afin de couvrir les Traitements de Données Personnelles qui ont lieu du fait de la fourniture de l'Application aux Utilisateurs par le Sous-traitant.

I. OBJET

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de Données à caractère personnel et, en particulier, le **RGPD**.

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du Responsable de traitement les opérations de traitement de Données à caractère personnel définies ci-après, conformément à l'article 28 du RGPD.

La description des Traitements de Données à caractère personnel mis en œuvre pour le compte du Responsable de traitement par le Sous-traitant est produite dans l'Appendice 1 « Description des Traitements ».

Le Sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du Responsable de traitement les Données à caractère personnel nécessaires pour fournir le(s) Service(s), l'Application et le Mandat définis dans les Conditions Générales.

II. ENTREE EN VIGUEUR - DUREE DE L'ACCORD - HIERARCHIE CONTRACTUELLE

Le présent Accord entrera en vigueur à la date d'acceptation des Conditions Générales par le Fournisseur et s'appliquera pendant toute la durée de validité du compte SWIKLY du Fournisseur.

En cas de contradiction entre le présent Accord et tout autre élément des Conditions Générales, et en particulier concernant les articles faisant référence aux Données à caractère personnel, l'Accord prévaut.

III. OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT VIS-A-VIS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le Sous-traitant s'engage à :

1. Traiter les données uniquement sur instruction du Responsable de traitement et pour la ou les seule(s) finalité(s) définies à l'Appendice 1.

Si le Sous-traitant considère qu'une instruction du Responsable de Traitement constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le Responsable de traitement et il sera en mesure de refuser de suivre ces instructions.

En outre, si le Sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de Données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel il est soumis, il doit informer le Responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

2. Garantir la confidentialité des Données à caractère personnel traitées.

3. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel :

- s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
- reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à caractère personnel

4. Prendre toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du RGPD concernant la sécurité des Données à caractère personnel dont le Traitement est sous-traité au Sous-traitant ;

5. Sous-traitance ultérieure – Autorisation générale

Le Sous-traitant est expressément autorisé à faire appel à un ou plusieurs Sous-traitants ultérieurs après avoir préalablement informé le Responsable de traitement de l'identité et des coordonnées du Sous-traitant ultérieur ainsi que des activités de Traitement qui seront entreprises par lui. La liste des Sous-traitants ultérieurs est disponible en cliquant ici <https://support.swikly.com/fr/support/solutions/articles/101000452068-rgpd-liste-des-sous-traitants-de-swikly>.

Le Sous-traitant informera le Responsable de traitement de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'un ou plusieurs Sous-traitants ultérieurs lequel aura la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements. Le défaut d'opposition du Responsable de traitement dans un délai de dix (10) jours sera interprété comme une autorisation pour le Sous-traitant d'avoir recours au nouveau Sous-traitant ultérieur.

Le Sous-traitant a l'obligation de reporter et d'imposer les mêmes obligations en matière de protection de Données à caractère personnel que celles fixées dans le présent Accord à tout Sous-traitant ultérieur dans le contrat qui le lie à ce dernier. Notamment, le Sous-traitant devra s'assurer que le Sous-traitant ultérieur présente des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le Traitement réponde aux exigences du RGPD.

Si le Sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le Responsable de traitement de l'exécution de ses obligations par l'autre Sous-traitant.

6. Transfert vers les pays tiers

En cas de transfert de Données à caractère personnel hors de l'Union européenne, le Sous-Traitant s'engage à respecter les dispositions de l'article 44 du RGPD. Ainsi le transfert de Données à caractère personnel vers un pays tiers ne pourra avoir lieu que s'il existe une décision d'adéquation de la Commission Européenne relative au pays tiers concerné et reconnaissant un niveau de protection adéquat, ou si en l'absence de décision d'adéquation, le Sous-Traitant a prévu des garanties appropriées telles que Clauses Contractuelles Types, règles d'entreprises contraignantes ou tout autres types de garanties prévues aux articles 46 et suivants du RGPD.

7. Droit d'information des Personnes Concernées

Le Sous-traitant publie les informations à destination des Personnes concernées, [disponibles ici](#). Cette section donne les informations relatives aux Traitements mis en œuvre dans le cadre de la fourniture de l'Application, du Service et du Mandat, décrit les droits des Personnes concernées sur leur Données à caractère personnel ainsi que la manière dont ils peuvent les exercer.

8. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, le Sous-Traitant doit aider le Responsable de Traitement, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes Concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des Données à caractère personnel, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les Personnes Concernées exercent auprès du Sous-Traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le Sous-traitant doit adresser ces demandes au Responsable de traitement, dès réception et par courrier électronique

à l'adresse mail renseignée par le Fournisseur lors de la création de son compte SWIKLY ou à toute adresse dédiée à l'exercice des droits des Personnes Concernées renseignée par le Fournisseur.

9. Notification des Violations de Données à caractère personnel

Le Sous-Traitant notifie au Responsable de Traitement toute Violation de Données à caractère personnel dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures ouvrées après en avoir pris connaissance et par tous moyen. Le Responsable de Traitement recevra ces notifications à l'adresse mail renseignée par le Fournisseur lors de la création de son compte SWIKLY ou à toute adresse dédiée à l'exercice des droits des Personnes Concernées renseignée par le Fournisseur.

En cas de notification orale, celle-ci devra être impérativement confirmée par écrit.

Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Responsable de Traitement, si nécessaire, de notifier cette Violation à l'Autorité de contrôle compétente et de fournir à l'Autorité de contrôle compétente les informations visées à l'article 33 du RGPD. Le Sous-traitant s'engage à communiquer au Responsable de Traitement toutes les informations requises pour la notification visée à l'article 33 du RGPD, au fur et à mesure qu'il en a connaissance.

10. Aide du Sous-Traitant dans le cadre du respect par le Responsable de Traitement de ses obligations

Le Sous-Traitant aide le Responsable de Traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données.

Le Sous-traitant aide le Responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'Autorité de contrôle.

11. Référent à la protection des Données à caractère personnel

Toute question relative aux Données à caractère personnel peut être transmise au référent à la protection des données du Sous-traitant par le Responsable de traitement à l'adresse mail suivante : contact@swikly.com

12. Registre des catégories d'activités de Traitement

Le Sous-traitant déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de Traitement effectuées pour le compte du Responsable de Traitement comprenant :

- le nom et les coordonnées du Responsable de Traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels Sous-Traitants ultérieurs et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- les catégories de Traitements effectués pour le compte du Responsable du Traitement ainsi que celles des Données à caractère personnel et celles des Personnes concernées ;
- le cas échéant, les transferts de Données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du RGPD, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
 - la pseudonymisation et le chiffrement des Données à caractère personnel;
 - des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de Traitement;
 - des moyens permettant de rétablir la disponibilité des Données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
 - une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du Traitement.

13. Documentation et audit/inspection

Afin de démontrer le respect de toutes ses obligations, le Sous-traitant met à disposition du Responsable de Traitement la documentation nécessaire, y compris la possibilité d'audit par le Responsable de traitement ou auditeur qu'il aura mandaté.

Le Responsable de Traitement pourra procéder, à ses frais, à un (1) audit des mesures de protection et de sécurité des Données à caractère personnel prises par le Sous-Traitant relativement aux Données à caractère personnel traitées pour le compte du Responsable de traitement, au maximum une fois tous les douze (12) mois sauf circonstance exceptionnelle tenant à la Violation de Données à caractère personnel imputable au Sous-Traitant justifiant de la conduite d'un audit additionnel.

Cet audit pourra être effectué par le Responsable de Traitement ou un auditeur tiers indépendant du Sous-Traitant dûment mandaté par le Responsable de Traitement, pour autant que cet auditeur tiers n'exerce pas également lui-même une activité concurrente de celle du Sous-Traitant et/ou n'ait aucun lien juridique avec un concurrent du Sous-Traitant.

Un accord de confidentialité devra être signé préalablement entre les Parties et le tiers auditeur.

Le Responsable de Traitement devra informer, moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois, le Sous-Traitant par écrit de son intention de faire procéder à un tel audit et de l'identité du tiers auditeur retenu le cas échéant (accompagné du mandat confié) ainsi que du périmètre de l'audit envisagé.

L'audit diligenté par le Responsable de Traitement portera uniquement sur le respect des obligations du Sous-traitant aux termes du RGPD, notamment en termes de sécurité et de protection des Données à caractère personnel traitées pour le compte du Responsable de Traitement au titre du présent Accord et des Conditions Générales. En tout état de cause, les opérations d'audit ne devront pas perturber le fonctionnement des services et l'activité du Sous-traitant.

IV. OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT VIS-A-VIS DU SOUS-TRAITANT

Le Responsable de Traitement s'engage à :

1. Déterminer les finalités et moyens des Traitements conformément au RGPD ;
2. Fournir au Sous-traitant les Données visant la description du Traitement faisant l'objet de la sous-traitance. A ce titre, le Fournisseur reconnaît qu'aucune donnée sensible et notamment donnée de santé ne doit apparaître, être traitées et utilisées lors d'une demande de Swik par le Fournisseur ;
3. Documenter par écrit toute instruction concernant le Traitement des Données par le Sous-traitant ;
4. Veiller, au préalable et pendant toute la durée du Traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD de la part du Sous-traitant ;
5. Superviser le Traitement, y compris à réaliser les audits et les inspections auprès du Sous-traitant conformément au III. 13. des présentes clauses ;
6. Tenir un registre détaillé des Traitements qu'il réalise ;
7. Mettre en place les mesures techniques et organisationnelles nécessaires au regard des prescriptions du RGPD ;
8. Utiliser les Services, Prestations et Mandat conformément au RGPD.

V. SORT DES DONNEES

A l'expiration du compte SWIKLY du Fournisseur, pour quelque motif que ce soit, le Sous-Traitant s'engage à supprimer les Données à caractère personnel ou à les renvoyer au Fournisseur, selon le choix de ce dernier.

Le Sous-Traitant détruira les copies existantes, à moins que le droit de l'Union ou le droit français n'exige la conservation des Données à caractère personnel.

VI. RESPONSABILITE

Le Sous-Traitant et ses Sous-traitants ultérieurs ne seront tenus responsables des éventuels dommages nés d'un Traitement de Données à caractère personnel que dans la mesure où ils n'auront pas respecté les obligations

issues du présent Accord ou du RGPD, ou auront agi en dehors des instructions licites du Responsable de traitement ou contrairement à celles-ci.

APPENDICE 1 – Description des Traitements

A – Gouvernance du Traitement

Personne en charge de la conformité RGPD / DPO de SWIKLY	contact@swikly.com
Personne en charge de la conformité RGPD / DPO du Fournisseur	DPO désigné auprès de la CNIL ou personne désignée auprès de SWIKLY comme étant en charge de la conformité du Fournisseur

B – Description des Traitements

Catégories de Personnes Concernées	Les Utilisateurs de l'Application et des Services côté Client et Fournisseurs
Catégories de Données à caractère personnel	- Pour les Clients : nom, prénom, numéro de téléphone, email, date de naissance, adresse postale - Pour le Fournisseur : identifiant et mot de passe, nom, prénom, email, numéro de téléphone, adresse personnelle, date de naissance du représentant légal de la société, pays de résidence, nationalité, moyen de paiement, (carte bancaire ou compte bancaire), copie pièce d'identité, justificatif de domicile
Finalités de Traitements	- Mise à disposition de l'Application aux Fournisseurs - Fourniture des Services aux Fournisseurs et Client - Exécution du Mandat confié par le Fournisseur - Création des comptes SWIKLY pour les Fournisseurs - Affichage du tableau de suivi pour le Fournisseur - Mise en œuvre du SWIK - Vérification de l'identité des Fournisseurs - Alerte et gestion des comportement frauduleux - Établissement d'une Liste d'exclusion des Clients considérés comme à risque afin de lutter notamment contre l'utilisation frauduleuse de carte bancaire et / ou les comportements occasionnant des dégradations sur le bien objet de la location (les critères d'inscription sur la Liste d'exclusion sont précisés dans les Conditions Générales)
Durée	Pour les Données du Fournisseur : durée de la relation commerciale établie avec le Fournisseur pour les données liées au compte Pour les Données du Client : durée d'activité du compte SWIKLY du Fournisseur plus deux ans. Au-delà de deux ans d'inactivité le compte SWIKLY est supprimé Pour les données bancaires (côté Client et côté Fournisseur) : conservation 13 mois suivant le date de débit pour la gestion des réclamations
Transferts hors UE	Oui (Etats-Unis – voir liste des sous-traitants ultérieurs ci-dessous)

C – Mesures de sécurité mises en place par SWIKLY

Le Sous-Traitant met en place et maintiendra en vigueur les mesures de sécurité décrites dans la présente section. Le Sous-Traitant pourra mettre à jour ou modifier périodiquement ces mesures de Sécurité, à condition que ces mises à jour et modifications n'entraînent pas la dégradation de la sécurité globale des systèmes du Sous-Traitant et des Services.

1. Sécurité de l'infrastructure

La sécurité des serveurs est assurée par Microsoft Azure et Amazon Web Services (AWS). Pour l'accès informatique au serveur, il est protégé à la fois d'un côté par toutes les mesures de contrôle d'accès mises en place par AWS et Microsoft Azure, et de l'autre par les modalités d'authentification détaillée ci-dessous.

2. Sécurité de l'authentification des personnes

a. Authentification des employés de Swikly au système d'information interne

Chaque employé de Swikly dispose d'un identifiant de connexion unique, à savoir son adresse électronique sur le domaine de Swikly. Cette adresse électronique, associée à un mot de passe, lui permet d'accéder à son espace de travail et aux applications dont l'authentification repose sur une authentification unique (SSO). Un système de contrôle d'accès permet d'identifier chaque utilisateur et d'empêcher les utilisateurs non autorisés d'accéder aux ressources d'information ou de les utiliser, comme indiqué ci-dessous. Les adresses électroniques de tous les utilisateurs sont vérifiées au moins deux fois par an et toutes les adresses électroniques inactives sont révoquées, après envoi d'un message d'alerte.

Les utilisateurs sont tenus d'utiliser un mot de passe afin d'obtenir l'accès à toute information électronique tant au niveau du système qu'au niveau du poste de travail.

Au niveau du système, pour accéder à l'espace de travail Swikly et à toutes les applications qui s'appuient sur un SSO pour leur authentification, un mot de passe est requis en combinaison avec l'adresse e-mail de l'utilisateur de Swikly.

Au niveau du poste de travail, tous les postes de travail et systèmes physiques de Swikly sont renforcés avant d'être utilisés. Cela inclut:

- le chiffrement des disques durs.
- la mise en place d'un pare-feu au niveau des systèmes d'exploitation.
- la mise en place d'anti-virus.
- la mise à jour automatique des systèmes d'exploitation.
- la protection des postes de travail par mot de passe.

b. Authentification des employés de Swikly et des Utilisateurs de l'Application

L'accès des employés de Swikly à l'Application est protégé par le mécanisme d'authentification unique (SSO) de sur le domaine de Swikly, par lequel un service spécialisé agit comme un tiers de confiance concernant les alertes de sécurité pour les tentatives potentielles de connexion aux comptes d'un des employés de Swikly.

Du côté des Fournisseurs, ils peuvent accéder à l'Application par le biais d'une authentification multi-facteurs. Les mots de passe sont stockés de manière chiffrée. Les clés de chiffrement sont déployées conformément aux bonnes pratiques en matière de sécurité informatique afin d'éviter toute fraude ou attaque malveillante.

2. Mesure de chiffrement des clés API et modalités de gestion des clés de chiffrement

Les clés des API de l'Application sont chiffrées. Conformément aux bonnes pratiques cryptographiques, Swikly interdit, lorsque cela est possible, la réutilisation extensive des clés de chiffrement et effectue régulièrement une rotation des clés pour générer de nouveaux matériaux cryptographiques. En outre, l'accès aux clés de chiffrement utilisé dans l'application Swikly est strictement limité aux développeurs qui doivent accéder à l'application en production.

3. Mesures organisationnelles

Swikly sensibilise ses employés à la sécurité informatique via l'utilisation de mots de passe forts, et la conduite régulière de tests auprès des employés pour les risques de phishing. Un audit régulier des nouveaux accès



utilisateurs est effectué. Une formation security and privacy est effectuée auprès des employés de Swikly de manière régulière afin d'affiner leur connaissance des principes fondamentaux des textes réglementaires applicables (en particulier RGPD).

L'utilisation qui est faite du système cryptographique dans l'Application est contrôlée par l'ensemble de l'équipe, les développeurs collaborant régulièrement dans le respect des bonnes pratiques.

Swikly sensibilise régulièrement ses développeurs à la sécurité des données qu'ils sont amenés à traiter, mais aussi aux bonnes procédures à suivre lors de cas de transmission d'alerte, notamment en cas de perte ou vol de matériel informatique de la société.

D – Sous-traitants ultérieurs autorisés pour les Traitements réalisés par SWIKLY en qualité de Sous-traitants

La liste des Sous-traitants ultérieurs actualisée peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://support.swikly.com/fr/support/solutions/articles/101000452068-rgpd-liste-des-sous-traitants-de-swikly>

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES DE PAIEMENT MANGOPAY

Version en vigueur au 26 juin 2023

Présentation

Mangopay S.A. est une société anonyme dont le siège social est situé au 2, Avenue Amélie, L-1125 Luxembourg et est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B173459.

Mangopay S.A. ("Mangopay", "nous", "notre") a créé une API à destination des opérateurs de plateformes en ligne leur permettant d'intégrer sur leur site internet ou sur leur application mobile une solution de paiement ("la Solution Mangopay"), à travers laquelle Mangopay traite des paiements entre utilisateurs.

Afin de traiter ces paiements, Mangopay détient un agrément d'Établissement de monnaie électronique, lui permettant de fournir des services de paiement dans l'ensemble de l'Espace Economique Européen. Cet agrément a été délivré par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (283 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, www.cssf.lu) et est consultable sur le [site officiel de la CSSF](#) ainsi que sur le [registre européen officiel \(Euclid\)](#).

Section 1. Définitions

Les termes utilisés avec une majuscule dans les Conditions générales d'utilisation des Services Mangopay ont la signification qui leur est donnée ci-dessous.

Compte Externe	désigne le compte de paiement ou le compte bancaire externe, ouvert auprès d'un PSP Tiers, que vous nous avez indiqué afin que nous puissions vous verser les fonds enregistrés sur votre Compte Mangopay.
Compte Mangopay	désigne le compte que nous avons ouvert à votre nom afin d'enregistrer les Transactions que nous traitons pour votre compte.
Conditions Générales	désigne les présentes conditions générales d'utilisation de Mangopay.
Contrat Plateforme	désigne le contrat que vous avez conclu avec le Partenaire en vue d'utiliser ses services et sa Plateforme.
Document justificatif	désigne tout document justificatif que nous vous demandons en vue de valider ou vérifier votre identité.
Données	désigne les données à caractère personnel vous concernant que Mangopay collecte et traite dans le cadre de la fourniture des Services Mangopay.

Données d'identité	désignent les données que vous devez nous renseigner afin de souscrire aux Services Mangopay.
Interface	désigne l'interface utilisateur qui vous est mise à disposition par le Partenaire sur sa Plateforme (son site internet et/ou son application mobile).
LCB/FT	signifie la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
Moyen de Paiement	désigne un Moyen de Paiement Externe et/ou Moyen de Paiement Mangopay.
Moyen de Paiement Externe	désigne les moyens et/ou instruments de paiements proposés à un Payeur par un PSP tiers pour effectuer une Transaction sur la Plateforme.
Moyens de Paiement Mangopay	désigne les moyens et/ou instruments de paiements acceptés par Mangopay et qui sont proposés à un Payeur pour effectuer une Transaction sur la Plateforme.
Partenaire	désigne l'entité qui exploite la Plateforme (le site internet et/ou l'application mobile) que vous utilisez et qui a intégré la Solution Mangopay pour traiter les paiements sur sa Plateforme.
Payeur	désigne une personne qui vous fait un paiement sur la Plateforme via la Solution Mangopay.
Plateforme	désigne le site internet ou l'application mobile exploité(e) par le Partenaire et qui intègre la Solution Mangopay pour le traitement des paiements via les Moyens de Paiement.
PSP tiers ou PSP	désigne tout prestataire de services de paiement autre que Mangopay.
Services de Paiement	désigne certains services de paiement, au sens de la directive européenne 2015/2366 (aussi appelée "DSP2") que nous vous fournissons dans le cadre de votre utilisation de la Plateforme. Ces services comprennent l'acceptation et le traitement des Transactions afin de vous transférer les fonds correspondants, tels que décrits à l'article 4 des Conditions Générales.
Services Mangopay	désigne l'ensemble des services que nous vous fournissons : les Services de Paiement associés à votre Compte Mangopay, la possibilité de demander des remboursements, ainsi que tout autre service décrit dans les présentes Conditions générales, ses annexes ou les conditions particulières le cas échéant.
Transaction	désigne les fonds qu'un Payeur vous transfère, et que nous collectons pour votre compte en vue de vous les verser.

Section 2. Objet et périmètre des Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales régissent les Services Mangopay que nous vous fournissons. Nous entendons par “vous” (ou “vos”, “votre”) toute personne qui souscrit aux services du Partenaire via sa Plateforme et qui utilise les Services Mangopay afin de recevoir des paiements liés à ses activités sur la Plateforme. Les Services Mangopay ne peuvent être utilisés que dans le cadre de vos Transactions sur la Plateforme du Partenaire.

Les présentes Conditions Générales seront réputées non applicables à l’égard de toute personne qui les aurait acceptées en ligne sans avoir la qualité décrite ci-dessus. En particulier, ces Conditions Générales ne s’appliquent pas aux personnes qui utilisent la Plateforme uniquement aux fins d’effectuer un paiement à un autre utilisateur en utilisant l’un des Moyens de Paiement proposés. Nous invitons ces personnes à consulter notre Politique de confidentialité (<https://mangopay.com/privacy-statement>) pour connaître les données que nous collectons dans le cadre du traitement de leurs paiements.

Nous avons chargé le Partenaire de vous accompagner tout au long de votre utilisation des Services Mangopay. Ainsi, pour toute question relative aux présentes Conditions Générales, nous vous invitons à vous adresser en priorité au service client de la Plateforme.

Vous acceptez de vous conformer aux Conditions Générales, ainsi qu’aux conditions particulières annexées aux présentes lorsque cela est le cas.

Section 3. Souscription aux Services Mangopay

3.1. Conditions d’éligibilité

Les conditions d’éligibilité à nos Services Mangopay dépendent de votre qualité. Les conditions spécifiques à chaque situation sont décrites ci-dessous.

Si vous êtes une personne physique n’agissant pas à des fins professionnelles. Pour souscrire et utiliser les Services Mangopay en tant que personne physique agissant en qualité de consommateur, vous déclarez et vous garantissez que :

- Vous êtes âgé d’au moins 18 ans ;
- Vous disposez de la capacité juridique à accepter les présentes Conditions Générales et à utiliser les Services Mangopay ;
- Vous n’agissez pas dans le cadre d’une activité professionnelle (activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole) ;
- Toutes les informations que vous fournissez lors de votre souscription, ou que vous êtes amené à fournir lors de l’utilisation des Services Mangopay sont sincères, exactes et à jour ;
- Vous êtes référencé auprès du Partenaire comme agissant à des fins non professionnelles ;
- Vous agissez en votre nom et pour votre propre compte dans le cadre de l’utilisation des Services Mangopay ;
- Vous n’agissez pas dans le cadre d’activités interdites par la loi ;
- Vous n’exercez pas une activité interdite par Mangopay. Les activités interdites sont indiquées sur notre site internet (<https://mangopay.com/prohibited-businesses>).

Si vous êtes une personne morale (par exemple une société ou une association). Pour souscrire et pour utiliser les Services Mangopay, pour le compte d'une personne morale, vous déclarez et vous garantissez que :

- Vous êtes un représentant légal de la personne morale et que vous avez tous les pouvoirs pour l'engager au titre des présentes ;
- Toutes les informations que vous fournissez lors de votre souscription, ou que vous êtes amené à fournir lors de l'utilisation des Services Mangopay sont sincères, exactes et à jour ;
- La personne morale est régulièrement constituée sous la forme d'une société, association ou autre et est immatriculée dans un État autorisé par Mangopay. Les Etats autorisés sont indiqués sur notre site internet (https://support.Mangopay.com/s/article/which-are-the-authorized-countries-where-you-can-process-payments?language=en_US) ;
- La personne morale est référencée sur la Plateforme du Partenaire comme agissant à titre professionnel ou, le cas échéant, à des fins non lucratives si la personne morale a un but non-lucratif ;
- La personne morale agit pour son propre compte lors de l'utilisation des Services Mangopay ;
- La personne morale n'agit pas dans le cadre d'activités interdites par la loi ;
- La personne morale n'exerce pas une activité interdite par Mangopay. Les activités interdites sont indiquées sur notre site internet (<https://mangopay.com/prohibited-businesses>).

Si vous êtes une personne physique agissant à des fins professionnelles. Pour souscrire et pour utiliser les Services Mangopay, vous déclarez et vous garantissez que :

- Toutes les informations que vous fournissez lors de votre souscription, ou que vous êtes amené à fournir lors de l'utilisation des Services Mangopay sont sincères, exactes et à jour ;
- Vous exercez votre activité professionnelle régulièrement suivant la réglementation de votre pays d'exercice et, lorsque cette réglementation l'exige, vous êtes dûment immatriculé et/ou enregistré auprès des autorités (y compris fiscales) et/ou registres compétents dans un Etat partie à l'accord relatif à l'Espace Économique Européen ou dans un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de LCB/FT ;
- Vous êtes référencé sur la Plateforme du Partenaire comme agissant à des fins professionnelles ;
- Vous agissez pour votre propre compte lors de l'utilisation des Services Mangopay ;
- Vous n'exercez pas une activité interdite par Mangopay. Les activités interdites sont indiquées sur notre site internet (<https://mangopay.com/prohibited-businesses>).

3.2. Modalités de souscription

Pour souscrire aux Services Mangopay, vous devez suivre la procédure d'inscription indiquée par le Partenaire. Sauf dans le cas où le Partenaire vous indique des modalités différentes, la conclusion des Conditions Générales est réalisée à distance via l'Interface du Partenaire et est matérialisée par une procédure d'acceptation en ligne. A cet effet, vous devez disposer des équipements adaptés (matériels et logiciels), dont vous êtes seul responsable. La date de conclusion des Conditions Générales correspond à la date à laquelle vous avez accompli la procédure d'acceptation sur l'Interface du Partenaire (ou, le cas échéant, la date à laquelle vous avez signé manuscritement les Conditions Générales si le Partenaire a prévu cette possibilité).

3.3. Informations et documents obligatoires

La réglementation à laquelle nous sommes soumis nous impose de vous identifier et de vérifier votre identité pour vous fournir les Services Mangopay. Dans le cadre de votre souscription aux Services Mangopay, vous devrez obligatoirement nous fournir l'ensemble des Données d'identité et Documents Justificatifs requis via l'Interface du Partenaire. Ces informations doivent être correctes, complètes et à jour.

La liste des Données d'identité et Documents justificatifs requis est la suivante :

	Données d'identité	Documents justificatifs
Personne Morale	Nom de la société ; adresse email de la société ; nom, prénom, date de naissance, nationalité et pays de résidence du.de la représentant légal. Pour les associations : nom de l'association ; nom du représentant légal (président ou co-président, trésorier ou secrétaire).	Pièce d'identité du représentant légal ; statuts de la personne morale ; certificat d'immatriculation au registre des sociétés. Pour les associations : preuve d'enregistrement ; statuts ; un document permettant de constater la qualité du représentant légal (s'il n'apparaît pas dans les statuts).
Personne physique agissant à des fins professionnelles	Nom de l'entreprise ; adresse email de l'entreprise ; nom, prénom, date de naissance, nationalité et pays de résidence du représentant légal.	Pièce d'identité du représentant légal ; certificat d'immatriculation au registre des entreprises.
Personne physique âgée de plus de 18 ans agissant à des fins non professionnelles (consommateur)	Nom, prénom, date de naissance, nationalité et pays de résidence ; adresse email.	Pièce d'identité

Nous pouvons adapter cette liste à tout moment, en fonction des évolutions de la réglementation qui nous est applicable. De même, nous pourrions vous demander de nous retransmettre des Données d'identité et Documents Justificatifs actualisés dans le cadre de nos obligations d'actualisation des informations concernant nos utilisateurs.

Si les informations fournies (Données d'identité et/ou Documents justificatifs) sont incomplètes ou erronées, la fourniture des Services Mangopay pourra être limitée ou suspendue. Nous avons également la possibilité de vous demander tout autre document complémentaire que nous estimons nécessaire en vue de nos contrôles LCB/FT.

3.4. Utilisation limitée des Services Mangopay

Au cas où vous n'auriez pas transmis vos Données d'identité et/ou Documents justificatifs, les Services Mangopay pourront être suspendus ou limités à certaines opérations ne dépassant pas un certain montant, selon les obligations légales applicables à Mangopay au titre de la LCB/FT.

Par exemple, les limitations des Services Mangopay pourront restreindre votre capacité de récupérer tout ou partie des fonds enregistrés sur votre Compte Mangopay vers votre Compte Externe conformément à la clause 3.7 ou à recevoir des paiements conformément à la clause 3.5. Ces limites s'appliquent jusqu'à ce que vous ayez transmis les Documents justificatifs obligatoires et que nous ayons procédé à la vérification de votre identité. D'autres limites peuvent également s'appliquer, elles vous seront le cas échéant indiquées sur la Plateforme.

Dès lors que vous aurez fourni les informations requises (les Données d'identité et/ou les Documents justificatifs) et que nous avons accepté votre inscription, nous lèverons les limitations d'utilisation des Services Mangopay prévues ci-dessus.

3.5. Recevoir des paiements (Transactions) et effectuer des remboursements

3.5.1. Transactions effectuées via un Moyen de Paiement Mangopay

Les dispositions suivantes s'appliquent dans le cas où le Partenaire a intégré sur sa Plateforme un ou plusieurs Moyens de Paiement Mangopay. Les Moyens de Paiement mis à disposition par Mangopay sont identifiés comme tels sur la Plateforme. Les Services Mangopay vous permettent de recevoir des paiements en provenance d'un Payeur dans le cadre d'une Transaction réalisée sur la Plateforme. Nous encaissons ces Transactions et nous les inscrivons sur votre Compte Mangopay. Pour effectuer une Transaction, les Payeurs peuvent choisir les Moyens de Paiement Mangopay disponibles sur la Plateforme du Partenaire, dans les conditions que nous avons convenues avec ce dernier. Les Moyens de Paiement Mangopay disponibles peuvent varier de temps à autre : ceux-ci sont indiqués par le Partenaire aux Payeurs et peuvent notamment comprendre les paiements par carte, la réception de virements (SEPA ou internationaux), la réception de prélèvements. Les Transactions que nous recevons pour votre compte sont enregistrées sur votre Compte Mangopay, sous réserve que nous ayons bien reçu les fonds de la part du PSP du Payeur. En l'absence de réception des fonds d'une Transaction pour des motifs techniques, nous veillerons à faire le nécessaire pour régulariser l'opération sur votre Compte Mangopay.

Contestation des Transactions que nous aurions reçues pour vous – Selon le Moyen de Paiement Mangopay utilisé par un Payeur, ce dernier peut avoir la faculté de contester une Transaction conformément aux règles dudit Moyen de Paiement Mangopay, y compris en l'absence de motif frauduleux. C'est notamment le cas des Moyens de Paiement Mangopay de type carte et prélèvements. Dans l'hypothèse où une Transaction ferait l'objet d'une contestation du Payeur et que nous serions tenus de restituer les fonds au Payeur via le Moyen de Paiement Mangopay de la Transaction, nous nous réservons ainsi la possibilité de déduire le montant correspondant de votre Compte Mangopay, y compris par compensation. Dans ce cas, nous pourrions procéder à la contre-passation totale ou partielle de la Transaction contestée. Nous pourrions également, le cas échéant, recouvrer par tout moyen le montant correspondant à la restitution des fonds pour chaque Transaction en cas d'insuffisance auprès de vous, sans préjudice de notre capacité juridique à nous subroger dans vos droits afin de procéder au recouvrement des sommes dues par le Payeur par tout moyen.

Services Mangopay incluant la réception de paiement dans d'autres devises – Lors de la réception d'un paiement en provenance d'un Payeur dans le cadre d'une Transaction réalisée sur la Plateforme et sauf instruction contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité de permettre à un Payeur d'effectuer un paiement dans une devise différente de la devise de votre Compte Mangopay. En pareil cas, un service de conversion monétaire sera proposé au Payeur afin qu'il puisse régler dans la devise de son pays de résidence et/ou de son Moyen de Paiement. Si le Payeur choisit d'utiliser le service de conversion monétaire à l'occasion de la Transaction, les frais afférents à ce service (taux de change et commissions) lui seront indiqués. Mangopay ne vous appliquera pas de frais de conversion monétaire lorsque le service est proposé au Payeur. Les Transactions que nous recevons pour votre compte dans une devise différente suite à l'utilisation du service de conversion monétaire par le Payeur seront enregistrées sur votre Compte Mangopay sans frais additionnels pour vous.

Rembourser une Transaction – Si vous souhaitez rembourser un Payeur dans le cadre d'une Transaction, vous pouvez demander l'annulation totale ou partielle d'une Transaction que nous aurions reçue pour vous conformément au présent article. L'annulation de la Transaction ne sera possible que si les fonds correspondant au montant à rembourser sont disponibles sur votre Compte Mangopay.

L'annulation totale ou partielle de la Transaction sera effectuée sur le Moyen de Paiement Mangopay utilisé initialement par le Payeur pour la Transaction en question, dans la limite des règles de chaque Moyen de paiement Mangopay (notamment des réseaux cartes et des règles SEPA), au plus tard dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la demande de remboursement.

Il est possible que l'annulation d'une Transaction ne soit pas possible pour divers motifs (c'est le cas par exemple lorsque le remboursement a lieu plus de 11 mois après la date de la Transaction à rembourser pour les Moyens de Paiement Mangopay de type carte). Dans ce cas, le remboursement de la Transaction sera effectué par un autre mode de paiement au Payeur.

Vous acceptez que des informations dont nous aurions besoin pour procéder à un remboursement nous soient transmises directement par le Partenaire.

3.5.2. Transactions effectuées via un Moyen de Paiement Externe

Les dispositions suivantes s'appliquent dans le cas où le Partenaire a intégré sur sa Plateforme un ou plusieurs Moyens de Paiement Externe. Les Moyens de Paiement Externes sont mis à disposition des Payeurs par le PSP tiers sélectionné par le Partenaire, selon les conditions convenues entre le Partenaire et le PSP tiers. Les Transactions sont traitées par le PSP tiers et remises à Mangopay par le Partenaire ou par le PSP tiers. Les Transactions que nous recevons pour votre compte sont enregistrées sur votre Compte Mangopay, sous réserve que nous ayons bien reçu les fonds des Payeurs. En l'absence de réception des fonds pour des motifs techniques, nous veillerons à faire le nécessaire pour régulariser l'opération.

Contestation par le Payeur – Nous vous informons que le Payeur a la possibilité de contester toute Transaction auprès de son PSP, jusqu'à treize (13) mois suivant la date de débit du compte auquel est associé le Moyen de Paiement Externe qu'il a utilisé pour effectuer la Transaction. La gestion de ces contestations est effectuée exclusivement par le Partenaire. Nous vous invitons à le contacter directement pour toute demande liée à des contestations.

Rembourser une Transaction – Si vous souhaitez rembourser un Payeur, vous pouvez demander l'annulation d'une Transaction. Si votre demande de remboursement est initiée plus d'une journée

après la date de la Transaction, elle ne pourra être exécutée que si les fonds que nous détenons pour votre compte sont suffisants pour couvrir votre demande.

3.6. Versement des fonds sur votre Compte Externe

(i) Enregistrer un Compte Externe

Les fonds inscrits sur votre Compte Mangopay vous seront versés exclusivement sur un Compte Externe ouvert à votre nom auprès d'un PSP tiers. A cet effet, vous devez enregistrer un Compte Externe. Vous devez indiquer, via l'Interface de la Plateforme, les informations suivantes : le numéro IBAN, le BIC (optionnel), vos noms, prénoms et adresse postale exacts en votre qualité de titulaire du Compte Externe. Vous pouvez à tout moment ajouter ou modifier votre Compte Externe via l'Interface de la Plateforme sous réserve de suivre la procédure de définition du Compte Externe qui vous est indiquée par le Partenaire sur la Plateforme.

Vous n'êtes pas autorisé à enregistrer comme Compte Externe un compte dont vous n'êtes pas titulaire.

(ii) Remise des fonds sur votre Compte Externe

Nous effectuerons les versements sur votre Compte Externe de manière automatique et périodique (sauf dans le cas où l'article 3.7 ci-dessous s'applique). A cet effet, vous acceptez que les informations relatives à la périodicité des versements sur votre Compte Externe nous soient communiquées directement par le Partenaire. Dans certains cas, vous avez la possibilité de modifier de façon ponctuelle ou permanente la fréquence de versement sur l'Interface de la Plateforme.

Nous pourrions bloquer un versement si nous suspectons une utilisation frauduleuse ou illicite du Compte Mangopay, d'atteinte à la sécurité du Compte Mangopay ou de motifs liés à la LCB/FT, y compris en cas de mesure de gel des avoirs prononcée à votre encontre par une autorité administrative ou tout autre motif tel qu'indiqué à l'article 7.

Si vous constatez qu'un versement est exécuté avec des erreurs, vous pouvez notifier cette erreur au service client de la Plateforme. Si l'erreur est de notre fait, nous rétablirons la situation dans les plus brefs délais.

Le versement des fonds sur votre Compte Externe est strictement conditionné au respect des obligations de fourniture de documents permettant de vérifier votre identité, telles que prévues à l'article 3.3.

(iii) Devise de versement des fonds

Les fonds inscrits sur votre compte Mangopay vous seront versés sur votre Compte Externe en principe dans la devise dans laquelle les Transactions ont été enregistrées dans votre Compte Mangopay et dans laquelle vous attendez un paiement. Nous vous recommandons de vérifier si des frais supplémentaires appliqués par le PSP teneur du Compte Externe, peuvent s'appliquer au cas où la devise de versement de fonds inscrits sur votre Compte Mangopay ne serait pas la devise de votre Compte Externe.

Sauf instruction contraire expresse de votre part, lorsque nous constatons que (i) la devise de votre Compte Mangopay n'est pas la devise officielle du pays dans lequel vous résidez et/ou (ii) la devise indiquée de votre Compte Externe, nous pourrions convertir le montant des fonds à verser dans la devise de votre Compte Mangopay dans la devise de votre pays vers le Compte Externe. Vous recevrez ainsi les fonds directement dans la devise de votre pays de résidence et/ou indiquée de votre Compte Externe.

3.7. Autres Services

Dans le cas où vous avez la possibilité, sur la Plateforme, d'utiliser le solde disponible sur votre Compte Mangopay afin de transférer des fonds à un autre Utilisateur de la Plateforme, les conditions spécifiques relatives à la réutilisation des fonds s'appliquent également, que vous pouvez consulter ici : *Conditions particulières*

3.8. Frais dus au Partenaire

Vous autorisez Mangopay à déduire de votre Compte Mangopay les éventuels frais convenus entre vous et le Partenaire dans le Contrat Plateforme en lien avec les services fournis par le Partenaire. A cet effet, vous acceptez que les montants à déduire nous soient communiqués par le Partenaire. En cas de contestation relative au montant des frais convenus entre vous et le Partenaire et que nous avons déduits, nous vous invitons à contacter le service client de la Plateforme.

3.9. Protection des fonds

Les fonds que nous détenons pour votre compte sont protégés conformément aux termes de l'article 24-10 (5) et de l'article 14 de la loi du 10 novembre 2009 publiée au Mémorial A n° 215 du 11 novembre 2009 du Grand-Duché du Luxembourg.

3.10. Blocage de votre Compte Mangopay et des Services Mangopay

Nous pourrions bloquer votre Compte Mangopay et suspendre les Services Mangopay pour des raisons ayant trait à la sécurité du Compte Mangopay, à la présomption d'une utilisation non autorisée, illicite ou frauduleuse du Compte Mangopay et/ou des Services Mangopay, en cas de manquements graves au titres des présentes Conditions Générales ; de soupçons avérés en matière de blanchiment ou de financement du terrorisme ; de mesure de gel des avoirs prononcée à votre encontre, ou sur requête motivée de nos partenaires bancaires ou des réseaux cartes lorsque ces derniers considèrent que votre utilisation des Services Mangopay sont contraires à leurs règles. Pour toute question relative au blocage de votre Compte Mangopay ou à la suspension des Services Mangopay, nous vous invitons à contacter en priorité le service client de la Plateforme. Nous vous précisons que dans certains cas, la loi nous interdit de vous communiquer les motifs de blocage du Compte Mangopay ou de suspension des Services Mangopay.

Outre les respects des mesures restrictives et de sanctions prévues par le droit de l'Union Européenne, Mangopay a l'obligation, en tant que filiale d'une société basée aux Etats-Unis d'Amérique, de respecter les sanctions économiques et autres mesures restrictives mises en place notamment par l'OFAC (*Office of Foreign Assets Control*) du Département du Trésor américain. Cela signifie que nous serons

dans l'obligation de restreindre immédiatement une Transaction, suspendre et/ou cesser de vous fournir sans délai tout ou partie des Services Mangopay et/ou résilier ces Conditions Générales si nous détectons que vous êtes une personne désignée dans les mesures/sanctions de l'OFAC et/ou que les Transactions de votre Compte Mangopay impliquent plus généralement (i) des personnes, (ii) des pays ou (iii) des produits/services spécifiques originaires de certains pays/zones géographiques visés par l'OFAC, en plus des restrictions commerciales imposées par des lois et réglementations connexes.

Nous débloquons votre Compte Mangopay ainsi que les Services Mangopay lorsque les raisons justifiant le blocage n'existent plus.

3.11. Sécurité

Nous mettons tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de votre Compte Mangopay. Nous pouvons suspendre temporairement l'utilisation du Compte Mangopay et/ou des Services Mangopay pour des raisons techniques, de sécurité ou de maintenance, sans que ces opérations n'ouvrent droit à une quelconque indemnité. Nous limiterons ce type d'interruptions au strict nécessaire.

Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour contrôler et vous assurer de la sécurité des appareils que vous utilisez pour accéder à la Plateforme et aux Services Mangopay. Si vous êtes une personne morale, vous devez également vous assurer que seules des personnes habilitées par vous utilisent les Services Mangopay. Vous êtes pleinement responsable de l'utilisation des Services Mangopay et de l'accès au Compte Mangopay par toute personne que vous avez autorisée à cet effet. Notre responsabilité ne pourra être recherchée à ce titre, sauf en cas de faute prouvée de notre part.

3.12. Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Nous sommes soumis à la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT). Afin de vous fournir les Services de Paiement, la réglementation nous impose de vous identifier et de vérifier votre identité, ainsi que celle de votre bénéficiaire effectif dans le cas où vous êtes une personne morale. Nous pouvons également, dans certains cas, devoir obtenir des informations concernant une Transaction (tel que son objet, son origine ou sa destination) ou l'utilisation de votre Compte Mangopay. A ce titre, dès lors que nous considérons que les informations dont nous disposons ne sont pas suffisantes, ou que ces informations révèlent un doute quelconque en matière de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, nous pouvons à tout moment suspendre l'usage de votre Compte Mangopay et la fourniture des Services Mangopay, sans préjudice de notre possibilité demander la résiliation des Conditions Générales nous liant si nous estimons qu'il n'est pas possible de nous confirmer à nos obligations LCB/FT en continuant à vous fournir les Services Mangopay.

Nous vous informons que les Services Mangopay que nous vous fournissons peuvent faire l'objet de l'exercice du droit de communication par les autorités compétentes, telles que la cellule de renseignement financier nationale. Aucune poursuite et aucune action en responsabilité civile ne peut être intentée ni aucune sanction professionnelle prononcée contre Mangopay, ses dirigeants ou ses préposés qui ont fait de bonne foi les déclarations de soupçon auprès de leur autorité nationale.

Section 4. Modification, durée et fin du contrat

4.1. Modification des Conditions Générales

Nous pouvons à tout moment modifier les Conditions Générales. Vous serez informé de toute modification par l'intermédiaire de la Plateforme ou par Mangopay. Si les modifications des Conditions Générales sont rendues nécessaires par des dispositions législatives ou réglementaires, elles seront applicables immédiatement. Dans les autres cas, vous serez informé de toute modification au moins deux (2) mois avant leur entrée en vigueur et vous aurez la possibilité de refuser les modifications en notifiant votre refus, ainsi que la résiliation des présentes au service client de la Plateforme ou à Mangopay. Votre refus, comprenant la résiliation des Conditions Générales, devra être notifié par écrit avant l'entrée en vigueur des modifications proposées. Si vous ne notifiez pas votre refus, nous considérerons que vous acceptez les modifications proposées. La nouvelle version des Conditions Générales sera alors applicable dès son entrée en vigueur. Vous reconnaissez que votre utilisation continue des Services Mangopay après la date d'application des mises à jour à jour vaudra acceptation des changements.

4.2. Durée et résiliation

Les Conditions Générales sont conclues pour une durée indéterminée et sont applicables dès lors que vous les avez acceptées.

Vous pouvez résilier les présentes Conditions Générales à tout moment. Nous pouvons également procéder à la résiliation des Conditions Générales à tout moment en respectant un préavis de deux (2) mois. Que la résiliation soit à votre initiative ou à celle de Mangopay, elle devra être notifiée à l'autre partie par tout moyen, y compris par email. Si vous souhaitez résilier par email, la résiliation à votre initiative pourra être adressée au service client de la Plateforme ou auprès de Mangopay à l'adresse eu-account-closure@mangopay.com. Vous acceptez que votre demande de résiliation nous soit transmise par le Partenaire le cas échéant. Si une enquête est en cours lors de la demande de résiliation de votre Compte Mangopay, nous pouvons bloquer votre Compte Mangopay tel qu'indiqué à l'article 4.6.

Nous pouvons également résilier les présentes Conditions Générales sur simple notification (y compris par email) sans préavis dans tous les cas prévus à l'article 7 ainsi que dans les cas suivants : manquements graves au titre des présentes Conditions Générales ; non-respect des conditions d'éligibilité prévues à l'article 3.1 ; refus de fournir les documents obligatoires prévus à l'article 3.3 ; utilisation frauduleuse ou illicite des Services Mangopay ; soupçons avérés en matière de blanchiment ou de financement du terrorisme ; sur requêtes motivées de nos partenaires bancaires ou des réseaux cartes lorsque ces derniers considèrent que votre utilisation des Services Mangopay sont contraires à leurs règles ou lorsque vous faites l'objet ou l'une de vos Transactions fait l'objet de mesures restrictives ou sanctions économiques.

Les Conditions Générales seront également résiliées automatiquement dans les cas suivants :

- Si votre Compte Mangopay est inactif, tel que défini ci-dessous ;
- Dans le cas où votre Contrat Plateforme prend fin (à votre initiative ou à l'initiative du Partenaire).

Nous vous informons que la résiliation des Conditions Générales (et donc la clôture de votre Compte Mangopay) ne sont effectives que lorsque le Compte Mangopay présente un solde nul.

4.3. Inactivité

Votre Compte Mangopay sera considéré comme inactif si aucune opération n'a été enregistrée sur votre Compte pendant deux (2) ans (hors prélèvement de frais de gestion administrative). Lorsque le solde de votre Compte Mangopay inactif est positif, vous recevrez une notification d'inactivité. Si votre Compte Mangopay présente un solde positif et que vous ne manifestez pas votre volonté de continuer à utiliser nos Services, vous devrez récupérer les fonds sur un Compte Externe vous appartenant afin de permettre la clôture de votre Compte Mangopay ou lorsque cela est possible, les fonds enregistrés vous seront automatiquement versés sur votre Compte Externe. En cas d'impossibilité de vous verser les fonds, nous continuerons à administrer vos avoirs avec diligence, en contrepartie de quoi nous nous réservons la possibilité de prélever des frais de gestion administrative de trente (30) euros par an.

Ces frais de gestion administrative seront limités au solde positif disponible sur le Compte Mangopay. Dès lors que le solde de votre Compte Mangopay devient nul, ce dernier sera automatiquement fermé et les présentes Conditions Générales définitivement résiliées. Tant que vous ne vous manifestez pas pour récupérer les sommes enregistrées sur votre Compte Mangopay, celui-ci sera bloqué et maintenu à la seule fin de procéder au virement des sommes dues sur le Compte Externe que vous avez indiqué, sans préjudice des frais de gestion administrative prélevés par Mangopay.

En cas de décès, le solde ne pourra être remboursé qu'à vos ayants-droits. Le Compte Mangopay ne pourra plus permettre l'exécution d'opérations de paiement.

4.4. Conséquences de la fin du contrat entre Mangopay et le Partenaire

Nous vous informons que, dans le cas où le contrat que nous avons conclu avec le Partenaire pour l'intégration de la Solution Mangopay prendrait fin, nous procéderons à la résiliation des Conditions Générales, en respectant le préavis indiqué à l'article 4.2.

Le cas échéant, si le solde de votre Compte Mangopay est nul, ce dernier sera automatiquement fermé à l'issue du préavis et les Conditions Générales seront considérées comme étant résiliées.

Si le solde de votre Compte Mangopay est positif, vous devrez récupérer les fonds sur un Compte Externe vous appartenant afin de permettre la clôture de votre Compte Mangopay. Si vous ne récupérez pas vos fonds, nous continuerons à administrer vos avoirs avec diligence conformément aux dispositions ci-après.

Dès lors que le Partenaire n'utilise plus les services Mangopay, votre Compte Mangopay sera considéré comme inactif si aucune opération n'a été enregistrée sur votre Compte Mangopay pendant un (1) an (hors prélèvement de frais de gestion administrative). Vous recevrez une notification d'inactivité par email de la part de la Plateforme ou de Mangopay, vous invitant à contacter Mangopay conformément à la procédure qui sera indiquée dans la notification d'inactivité. En cas d'impossibilité de vous verser les fonds de votre Compte Mangopay sur votre Compte Externe, vos fonds seront conservés par Mangopay, en contrepartie de quoi nous préleverons des frais de gestion administrative de trente (30) euros par an.

Ces frais de gestion administrative seront limités au solde positif disponible sur le Compte Mangopay. Dès lors que le solde de votre Compte Mangopay devient nul, ce dernier sera automatiquement fermé et les présentes Conditions Générales définitivement résiliées.

Tant que vous ne vous manifestez pas pour récupérer les fonds enregistrés sur votre Compte Mangopay, celui-ci sera maintenu à la seule fin de procéder au virement des sommes dues sur le Compte Externe que vous avez indiqué, sans préjudice des frais de gestion administrative prélevés par Mangopay.

En cas de décès, le solde ne pourra être remboursé qu'à vos ayants-droits conformément à l'article 4.5. Le Compte Mangopay ne pourra plus permettre l'exécution d'opérations de paiement.

4.5. Décès (personne physique)

En cas de décès, nous cesserons de fournir les Services Mangopay. Nous restreindrons également les versements vers le Compte Externe jusqu'à ce que nous recevions les instructions des ayants droits ou du notaire chargé de la succession. Vos fonds ne pourront être remis à vos ayants droits qu'à condition de la fourniture des documents nous permettant de vérifier la légitimité et l'identité de ces derniers.

4.6. Conséquences de la résiliation

En cas de notification de résiliation des Conditions Générales, vous ne pourrez plus utiliser tous les Services Mangopay et votre Compte Mangopay sera restreint aux opérations nécessaires pour vous remettre, sur votre Compte Externe, les fonds enregistrés sur votre Compte Mangopay. Les fonds que nous détenons sur votre Compte Mangopay seront transférés sur votre Compte Externe, sous réserve du respect des exigences d'identification telles que prévues à l'article 4.3. Votre Compte Mangopay sera définitivement clôturé et les Conditions Générales résiliées dès lors que le Compte Mangopay présentera un solde nul.

Section 5. Frais

Nous ne percevons pas de frais au titre de l'utilisation des Services Mangopay sauf en cas d'inactivité de votre Compte Mangopay tel que prévu à l'article 4.3.

Section 6. Limitation de responsabilité

Notre responsabilité est limitée à la fourniture des Services Mangopay. Nous n'intervenons en aucun cas dans les relations juridiques ou commerciales, ainsi que dans les éventuels litiges entre vous et le Partenaire, entre vous et un Payeur ou entre vous et tout autre utilisateur de la Plateforme. Nous n'exerçons aucun contrôle sur la conformité ou les caractéristiques des produits et services pour lesquels nous traitons un paiement. Nous sommes étrangers au contrat formé entre vous et un Payeur ou entre vous et le Partenaire. En conséquence, nous ne pouvons être tenus responsables de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des obligations qui en résultent, ni des faute(s), manquement(s) ou négligence(s) d'un Payeur ou du Partenaire à votre égard. Le Partenaire est seul responsable de la sécurité de sa Plateforme, vous devez vous adresser à ce dernier pour tout litige lié à l'utilisation de sa Plateforme. Nous sommes seuls responsables de la sécurité de la Solution Mangopay.

En aucun cas notre responsabilité ne pourra être engagée (i) en cas de blocage du Compte Mangopay ou de suspension des Services Mangopay qui intervient dans les cas prévus dans les présentes Conditions Générales, (ii) en cas d'indisponibilité de la Plateforme ou de votre Interface, (iii) en cas

d'accès non autorisé à votre Interface ou de faille de sécurité de la Plateforme, (iv) en cas d'interruption ou perturbations dans nos logiciels et systèmes informatiques utilisés pour fournir la Solution Mangopay et (v) en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations qui résultent de votre contrat avec un Payeur ou avec la Plateforme. Dans tous les cas, notre responsabilité est limitée à la réparation de dommages directs liés à un manquement de notre part à l'une de nos obligations au titre des présentes Conditions Générales, sauf dans les cas où une telle limitation est interdite par la loi applicable.

Section 7. Vos engagements

Pendant toute la durée d'utilisation des Services Mangopay, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes :

- Votre utilisation des Services Mangopay n'est pas contraire (i) à l'ordre public, (ii) aux bonnes mœurs, ou (iii) aux dispositions législatives et réglementaires applicables et (iv) ne porte pas atteinte aux droits de tiers ;
- Votre utilisation des Services Mangopay intervient exclusivement pour réaliser des Transactions prévues dans le cadre du Contrat Plateforme ;
- Vous vous engagez à ne pas utiliser les Services Mangopay pour des activités qui sont interdites. La liste des activités interdites est disponible sur notre site internet (<https://mangopay.com/prohibited-businesses>) ;
- Vous vous engagez à ne pas usurper l'identité d'une autre personne ou entité, falsifier ou dissimuler son identité, son âge ou créer une fausse identité ;

En cas de violation de ces engagements, nous pourrions prendre un certain nombre de mesures visant à protéger Mangopay, à tout moment et à notre seule discrétion. Nous pourrions notamment prendre, sans préavis, les mesures suivantes :

- Résilier les présentes Conditions Générales ;
- Restreindre votre Compte Mangopay et/ou suspendre les Services Mangopay ;
- Bloquer votre Compte Mangopay ;
- Refuser de vous fournir les Services Mangopay à l'avenir, y compris sur d'autres plateformes,
- Suspendre votre argent dans la mesure raisonnablement nécessaire et aussi longtemps que cela est raisonnablement nécessaire ;
- Refuser à tout moment une quelconque Transaction, le cas échéant, nous vous avertirons du refus et des motifs dans les limites imposées par la loi.

Nous sommes en droit d'exercer à titre personnel toute action en justice visant à réparer les préjudices que nous subissons du fait de vos manquements à vos obligations au titre des présentes Conditions Générales. Si vous constatez un manquement aux obligations précitées, vous êtes invité à nous informer de ces agissements en nous contactant à l'adresse : compliance@Mangopay.com.

Section 8. Protection de vos données à caractère personnel

Dans le cadre de la fourniture des Services Mangopay, nous collectons et traitons vos données à caractère personnel ("Données personnelles"). Conformément au Règlement Européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ("RGPD"), seules les Données personnelles strictement nécessaires pour la réalisation des finalités déterminées sont traitées. Pour de plus amples

informations concernant les traitements effectués sur vos Données personnelles par Mangopay, veuillez consulter notre politique de confidentialité à l'adresse suivante: <https://mangopay.com/privacy-statement>. Pour toutes questions ou demandes relatives aux traitements de vos Données personnelles, vous pouvez nous contacter à tout moment à l'adresse: dpo.mangopay@mangopay.com.

En signant les présentes Conditions Générales, vous: (i) déclarez avoir pris connaissance de notre politique de confidentialité disponible sur le site commercial de Mangopay à l'adresse suivante: <https://mangopay.com/privacy-statement>; (ii) vous engagez à consulter notre politique de confidentialité périodiquement, étant donné que vous êtes conscient que celle-ci peut être adaptée en fonction des évolutions de nos activités de traitements de données personnelles ou de la réglementation applicable, la dernière version publiée sur le site commercial de Mangopay faisant foi; (iii) dans le cas où vous agissez en tant que représentant légal d'une personne morale ou d'une association, et que vous nous transmettez des données personnelles relatives à un tiers, vous vous engagez à communiquer notre politique de confidentialité (<https://mangopay.com/privacy-statement>) à ce(s) tiers.

Section 9. Dispositions générales

9.1. Secret professionnel

Nous sommes soumis à des obligations strictes en matière de secret professionnel. Toutefois, le secret professionnel peut être levé, en vertu d'une disposition législative, réglementaire ou prudentielle, notamment à la demande des autorités de supervision.

Vous acceptez que le secret professionnel soit levé au profit des prestataires auprès desquels nous sous-traitons des fonctions opérationnelles. Les prestataires auxquels nous partagerons les données couvertes par le secret professionnel nous fournissent des services en lien avec la prévention contre la fraude, la lutte contre blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que l'hébergement et la sécurité de notre infrastructure technique. Les données concernées sont vos données d'identification ainsi que les données liées aux transactions effectuées dans le cadre de l'utilisation des Services Mangopay. Nous pouvons également être amené à partager certaines données techniques relatives à l'appareil que vous utilisez (ordinateur, téléphone...), vos identifiants électroniques, votre adresse IP ainsi que des informations sur votre interaction avec la Plateforme de notre Partenaire à des fins de prévention de la fraude. Nos prestataires sont généralement situés au sein de l'Union Européenne, notamment au Luxembourg, en Pologne, en France, en Irlande ou encore en Allemagne. Certaines de ces entités sont également situées en dehors de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen ('EEE'), entre autres aux États-Unis, en Angleterre et au Canada. Afin de garantir la bonne exécution des Services Mangopay, vous consentez à ce que vos données soient partagées avec entités faisant partie du Groupe auquel appartient Mangopay, lorsque ces entités sont impliquées dans la fourniture des Services Mangopay. Enfin, vous acceptez que le secret professionnel soit levé dans le cadre de demandes légitimes émanant d'autorités habilitées à exiger que nous lui partagions certaines informations. Vous avez également la faculté de nous dispenser du secret professionnel en nous indiquant expressément les tiers autorisés à recevoir vos informations confidentielles, ainsi que les catégories de données à divulguer.

9.2. Propriété intellectuelle

Nous conservons l'ensemble des titres et droits de propriété intellectuelle liés aux Services Mangopay que nous vous fournissons. Aucun de ces droits ne vous est transféré au titre des présentes Conditions Générales.

Vous vous engagez à ne pas porter atteinte aux titres et droits détenus par Mangopay, notamment la marque et le logo "Mangopay". Vous vous engagez également à ne pas supprimer ou modifier une quelconque indication de la marque "Mangopay" ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou de propriété apparaissant sur tout élément fourni ou mis à disposition par Mangopay.

9.3. Force majeure

Nous ne pouvons pas être tenus pour responsables, ou considérés comme ayant failli au titre des présentes, en cas d'inexécution des Services Mangopay, lorsque leur cause est liée à un cas de force majeure telle que définie par la loi applicable.

9.4. Indépendance des stipulations contractuelles

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations. Si une ou plusieurs stipulations des présentes deviennent caduques ou sont déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente, les autres stipulations conservent leur force obligatoire et leur portée.

9.5. Cession

Vous ne pouvez pas transférer ou céder à un tiers vos droits et obligations au titre des présentes Conditions générales.

9.6. Preuve

Vous reconnaissez que toutes les informations relatives à votre utilisation des Services Mangopay et reprises dans notre système informatique de manière inaltérable, fiable et sécurisé feront foi jusqu'à preuve du contraire.

9.7. Non renonciation

Le fait que vous ne vous prévaliez pas ou que nous ne nous prévalions pas à un moment donné d'une disposition des présentes Conditions Générales ne constitue pas une renonciation à un droit et n'empêche pas l'exercice de ce droit ou d'un autre droit ultérieurement.

9.8. Réclamation et médiation

Pour toute demande relative à l'utilisation des Services Mangopay, nous vous invitons à contacter en priorité le service client de la Plateforme. En cas de réclamation, liée aux Services Mangopay ou à votre Compte Mangopay, vous avez la possibilité de contacter notre service réclamation à l'adresse email suivante : complaint@mangopay.com.

La réponse sera transmise dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation par Mangopay. Cependant, pour des raisons échappant à son contrôle, Mangopay pourra se trouver dans l'impossibilité de répondre dans ce délai de quinze (15) jours.

Dans ce cas, nous vous communiquerons une réponse précisant les raisons de ce délai supplémentaire ainsi que la date à laquelle il enverra la réponse définitive. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard dans un délai de trente-cinq (35) Jours Ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Nous vous informons que la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) est compétente pour régler sur une base extrajudiciaire les litiges relatifs à l'exécution des présentes Conditions Générales. Pour plus d'informations sur la CSSF et sur les conditions d'un tel recours, vous pouvez consulter le site internet de la CSSF (<https://www.cssf.lu/fr/reclamations-clientele/>). Nous attirons votre attention sur le fait que la CSSF ne peut être saisie si la demande est manifestement infondée ou abusive, si le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, si la demande auprès du médiateur est introduite dans un délai supérieur à un an à compter de la réclamation écrite que vous nous avez faite ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur. Si vous êtes un consommateur, vous pouvez également soumettre votre litige sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges de la Commission européenne accessible à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>. Le recours à la médiation est un mécanisme alternatif qui ne constitue pas une condition préalable à l'exercice d'une action en justice.

9.9. Langue

Sauf en cas de règles d'ordre public (qui ne s'appliqueront que dans la stricte limite de leur objet), les présentes Conditions Générales sont conclues en anglais uniquement et vous acceptez que nous communiquions avec vous en anglais. Toute traduction des présentes Conditions Générales est fournie uniquement pour votre commodité et ne vise pas à modifier les termes des présentes Conditions Générales.

9.10. Loi applicable et tribunaux compétents

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit luxembourgeois, sauf dans le cas où des lois d'ordre public (tel que le droit de la consommation local) ont vocation à s'appliquer à la relation qui nous unit.

En cas de litige qui nous opposerait, vous acceptez la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg. En revanche, si vous êtes un consommateur, vous pouvez soit saisir le tribunal du lieu de votre domicile, soit le tribunal du lieu du siège social de Mangopay, conformément au règlement n°1215/2012 du 12 décembre 2012.

Conditions spécifiques des Services Mangopay en cas réutilisation des fonds enregistrés sur un Compte Mangopay

Version en vigueur au 26 juin 2023

Ces conditions spécifiques s'appliquent lorsque vous avez la possibilité (i) d'utiliser les fonds enregistrés sur votre Compte Mangopay pour réaliser un transfert de fonds vers le compte Mangopay d'un autre utilisateur de la Plateforme, et (ii) de recevoir sur votre Compte Mangopay des transferts de fonds initiés depuis le Compte Mangopay d'un autre utilisateur de la Plateforme. Cette fonctionnalité n'est disponible que dans le cas où le Partenaire vous a indiqué cette possibilité.

Si le Payeur est également un utilisateur de la Plateforme disposant d'un compte Mangopay, il a la possibilité de vous payer en utilisant les fonds disponibles de son propre compte Mangopay. Cette opération est appelée "**Transfert**" au titre des présentes conditions spécifiques.

1. Effectuer un Transfert de fonds depuis votre Compte Mangopay vers un autre compte Mangopay

Vous pouvez utiliser les fonds enregistrés sur votre Compte Mangopay pour faire un paiement vers un compte Mangopay d'un autre utilisateur de la Plateforme. Dans ce cas, vous devez vous connecter sur l'Interface de la Plateforme, en suivant la procédure d'authentification qui vous est indiquée. Avant d'initier votre paiement, vous devez vous assurer que le solde disponible sur votre Compte Mangopay est suffisant pour couvrir le montant du Transfert.

Afin de procéder au paiement vers le compte Mangopay d'un autre utilisateur de la Plateforme, vous devez indiquer le montant, le bénéficiaire, ainsi que toute autre information demandée par le Partenaire. Votre instruction de paiement est irrévocable dès lors que vous aurez validé votre paiement sur l'Interface de la Plateforme, et sera réputée comme étant immédiate en l'absence d'indication contraire. Nous exécuterons votre instruction dans les plus brefs délais et nous enregistrerons les fonds sur le compte Mangopay de l'utilisateur bénéficiaire du Transfert de fonds. Nous pouvons refuser d'exécuter l'opération si l'instruction incomplète ou erronée. Nous pourrions bloquer une opération de Transfert depuis votre Compte Mangopay vers un autre compte Mangopay si nous suspectons une utilisation frauduleuse ou illicite de votre Compte Mangopay, une atteinte à la sécurité de votre Compte Mangopay ou en raison de motifs liés à la LCB/FT, y compris en cas de mesure(s) de gel des avoirs, sanctions ou restrictions prononcée à votre encontre par une autorité administrative ou concernant le contexte de l'opération de Transfert..

Contestation d'un Transfert initié depuis votre Compte Mangopay – Si vous souhaitez contester un paiement effectué vers un compte Mangopay d'un autre utilisateur de la Plateforme que vous n'avez pas autorisé ou qui a été mal exécuté, nous vous invitons à rapprocher en premier lieu du service client du Partenaire dans les plus brefs délais ou de contacter service client de Mangopay.

Si vous utilisez les Services Mangopay à des fins non professionnelles, vous disposez d'un délai de treize (13) mois suivant le débit de votre Compte Mangopay pour contester l'opération de Transfert. Si vous utilisez les Services Mangopay en tant que professionnel, votre délai de contestation est de huit

(8) semaines à compter du débit de votre Compte Mangopay. Si nous constatons que le paiement non autorisé est dû à une fraude, nous vous restituerons le montant de l'opération. Cependant, les pertes liées aux paiements non autorisés demeureront à votre charge si elles résultent d'un agissement frauduleux de votre part, ou en cas de négligence de votre part concernant la sécurité et l'accès à votre Compte Mangopay.

2. Recevoir un Transfert sur votre Compte Mangopay

Vous pouvez recevoir sur votre Compte Mangopay des fonds d'autres utilisateurs de la Plateforme titulaires d'un compte Mangopay par le biais d'un Transfert. Les fonds reçus d'un Transfert seront enregistrés sur votre Compte Mangopay.

3. Remboursement d'un Transfert reçu

Si vous souhaitez rembourser un Transfert dans le cadre d'une Transaction, vous pouvez demander l'annulation totale ou partielle d'une Transfert reçu sur votre Compte pour vous conformément au présent article. L'annulation d'un Transfert ne sera possible que si les fonds correspondant au montant à rembourser sont disponibles sur votre Compte Mangopay.